



Identifier, haïr, exterminer. Questions de recherche autour du génocide des Tutsi du Rwanda

Florent Piton

► To cite this version:

Florent Piton. Identifier, haïr, exterminer. Questions de recherche autour du génocide des Tutsi du Rwanda. *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, 2021, Au-delà du rapport Duclert. Décentrer l'histoire du génocide des Tutsi du Rwanda, pp.73 - 101. 10.51185/journals/rhca.2021.e582 . hal-03461463

HAL Id: hal-03461463

<https://hal.science/hal-03461463>

Submitted on 1 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Identifier, haïr, exterminer

Questions de recherche autour du génocide des Tutsi du Rwanda

Florent Piton

Citer cet article : Piton Florent (2021), « Identifier, haïr, exterminer. Questions de recherche autour du génocide des Tutsi du Rwanda », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, Dossier : au-delà du rapport Duclert, 73-101, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/rwandapiton>

Mise en ligne : 08 novembre 2021

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2021.e582>

Résumé

Vingt-sept ans après le génocide des Tutsi du Rwanda, cet article revient sur certains des travaux en sciences sociales consacrés à cet événement majeur de la fin du xx^e siècle, afin d'en proposer un bilan historiographique. Sont notamment analysées les recherches consacrées aux décennies précédant le génocide, pour tenter d'inscrire celui-ci dans sa profondeur historique sans en faire l'aboutissement inexorable des évolutions sociales et politiques du pays depuis la période coloniale et les luttes politiques de l'indépendance. Sur l'évènement lui-même, l'article expose les différentes grilles de lecture qui en ont été proposées, entre celles qui insistent surtout sur son arrière-plan idéologique dans le cadre d'un racisme qui se traduit par de multiples pratiques de cruauté pendant les massacres, et celles qui pointent davantage les structures sociales et politiques qui conditionnent la mobilisation des groupes de tueurs.

Mots-clés : Rwanda ; génocide des Tutsi ; racisme ; mobilisations collectives ; historiographie



D'après les chiffres retenus aujourd'hui par les autorités rwandaises et les principales associations de rescapés¹, un peu plus d'un million de Tutsi ont été assassinés au Rwanda entre début avril et mi-juillet 1994. La plupart des bilans s'accordent à considérer que les trois quarts des Tutsi du pays ont disparu au cours du génocide. Plusieurs milliers de Hutu, membres de l'opposition politique modérée² ou s'étant opposés à l'extermination des Tutsi, ont également été tués. Le nombre de « génocidaires », terme souvent utilisé en français à propos du Rwanda pour désigner dans un même ensemble les tueurs et leurs nombreux relais (complices et pillards notamment)³, est tout aussi important. Le génocide des Tutsi se caractérise en effet par l'ampleur de la participation populaire et paysanne aux tueries, même si le nombre de ces « génocidaires » ne fait pas l'objet d'un consensus. Scott Straus estime leur nombre entre 175 000 et 210 000, soit 14 à 18 % de la population adulte masculine hutu⁴ mais il adopte une définition restrictive qui exclut les participations féminines et les actes de pillage. Omar McDoom évalue pour sa part le nombre de « perpétrateurs » à 423 000, auxquels il ajoute 156 000 pillards, ce dernier nombre étant de son propre aveu largement sous-estimé⁵. Enfin, Hélène Dumas cite, « avec prudence », un total de 415 016 personnes condamnées pour des crimes et 1 266 632 pour des actes de pillage à l'issue des procédures *gacaca* ayant permis de juger au Rwanda entre 2005 et 2012 l'immense majorité des faits liés au génocide⁶. Dans tous les cas, que l'on évoque le nombre de victimes ou le nombre de bourreaux, le génocide des Tutsi apparaît, sur le strict plan statistique, comme un « évènement total ».

Vingt-sept ans après, la recherche académique a très largement exploré, dans ses multiples aspects, cet évènement majeur de la fin du xx^e siècle⁷. Lorsque le champ s'est structuré entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, il a d'abord pu bénéficier de l'expertise de celles et ceux déjà spécialistes du Rwanda ou de l'Afrique des Grands Lacs⁸. On peut notamment citer ici Alison Des Forges et Jean-Pierre Chrétien. Il revint à la première de coordonner l'équipe à l'origine de la publication en 1999, sous l'égide de Human Rights Watch (HRW) dont elle était la conseillère principale pour l'Afrique et de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), de ce qui reste une somme essentielle

¹ Le décompte des victimes soulève des enjeux éthiques, scientifiques et méthodologiques que cet article ne prétend pas résoudre. Voir ce volume récent, bien loin de clore la question : Guichaoua André *et al.* (2020), « Calculating Mortality in the Rwandan Genocide », *Journal of Genocide Research*, 22(1), pp. 72-141.

² On évitera d'utiliser l'expression « Hutu modérés » qui n'a guère de sens puisqu'elle associe une assignation identitaire, revendiquée ou non, et un positionnement politique.

³ On parle plutôt en anglais de « *perpetrators* », traduit dans cet article par « perpétrateurs ».

⁴ Straus Scott (2004), « How many perpetrators were there in the Rwandan genocide? An estimate », *Journal of Genocide Research*, 6(1), pp. 85-98.

⁵ McDoom Omar Shahabudin (2021), *The Path to Genocide in Rwanda. Security, Opportunity, and Authority in an Ethnocratic State*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 284-289.

⁶ Dumas Hélène (2020), *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsi (1994-2006)*, Paris, La Découverte, p. 278. L'autrice précise que la manipulation de ces statistiques est difficile, un même individu ayant pu être condamné à la fois pour des crimes et pour des actes de pillage.

⁷ Pour un inventaire quasi exhaustif des publications consacrées au Rwanda depuis 1990, voir les bibliographies publiées annuellement par François Lagarde, en ligne. URL : <https://recherche-afriquegrandslacs.panthonsorbonne.fr/publications-recensions/bibliographies-rwanda-f-lagarde> (consulté le 16 octobre 2021).

⁸ Sur ces héritages historiographiques, ces deux volumes sont bien connus de celles et ceux qui s'intéressent à l'histoire du Rwanda : Hertefelt Marcel (d') et Lame Danielle (de) (1987), *Société, culture et histoire du Rwanda. Encyclopédie bibliographique, 1863-1980/87*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2 volumes.

pour qui s'intéresse au génocide des Tutsi⁹. Quant au second, il dirigea le groupe qui publia en 1995 la principale référence sur les médias extrémistes des années 1990, en lien cette fois avec l'Unesco et Reporters sans frontières¹⁰. D'autres chercheurs et chercheuses sont venus ensuite, s'inscrivant tantôt dans le champ des études dites africaines, tantôt dans celui des travaux consacrés aux violences de masse et aux génocides, notamment à la Shoah dont les approches connaissent par ailleurs un important renouvellement à la fin du siècle précédent. L'extermination méthodique et systématique des Tutsi ne constitue donc plus aujourd'hui un impensé des sciences humaines et sociales, quand bien même beaucoup reste à faire pour en comprendre tous les ressorts, à toutes les échelles locales, nationales et internationales. À la suite d'autres synthèses parues ces dix dernières années¹¹ et d'un ensemble de publications collectives ou de colloques qui, à intervalles réguliers entre 1994 et aujourd'hui, ont tenté de proposer des bilans historiographiques¹², cet article propose de revenir sur un certain nombre de travaux académiques autour de deux questions qui me paraissent structurer, sans pour autant être exclusives, une partie du champ depuis vingt-sept ans¹³ : quelle place donner aux antécédents, c'est-à-dire aux décennies qui précèdent 1994, dans la dynamique génocidaire ? Comment articuler les différentes hypothèses qui ont été formulées pour tenter d'expliquer la participation massive de la population civile aux tueries ?

⁹ HRW et FIDH (1999), *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala. Sur cette enquête, voir ce texte par un de ceux qui y participa : Longman Timothy (2020), « Twenty years after *Leave None to Tell the Story*. What do we now know about Genocide of the Tutsi in Rwanda? », *Journal of Humanitarian Affairs*, 2(2), pp. 40-47.

¹⁰ Chrétien Jean-Pierre (dir.) ([1995] 2002), *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala.

¹¹ Dumas Hélène (2014), « Le temps de l'histoire ? Quelques réflexions sur l'historiographie du génocide des Tutsi rwandais de 1994 », in République du Rwanda, Commission nationale de lutte contre le génocide (dir.), *Rwanda, 1994-2012. 18 Years After the Genocide Perpetrated Against Tutsi. Testimonies and Reflections*, Kigali, pp. 147-159 ; Mariot Nicolas (2021), « Le tout et la partie. À propos des lectures savantes du génocide tutsi », in L. Atlani-Duault, J.-H. Bradol, M. Le Pape et C. Vidal (dir.), *Violences extrêmes. Enquêter, secourir, juger (République démocratique du Congo, Rwanda, Syrie)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 77-95 ; Robinet François (2017), « L'écriture de l'histoire du génocide des Tutsi : un état des lieux », in V. Brinker (dir.), *Enseigner le génocide des Tutsi au Rwanda de la fin du collège à l'université*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, pp. 19-38 ; Straus Scott (2008), « The historiography of the Rwandan genocide », in D. Stone (dir.), *The Historiography of Genocide*, Londres, Palgrave Macmillan, pp. 517-542.

¹² Voir chronologiquement Verdier Raymond et al. (dir.) (1995), *Rwanda, un génocide du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan ; *Les Temps modernes*, 583 : « Les politiques de la haine. Rwanda, Burundi, 1994-1995 », 1995 ; *Revue d'histoire de la Shoah*, 190 : « Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi », 2009 ; République du Rwanda, Commission nationale de lutte contre le génocide (dir.) (2010), *15 Years After the Genocide Perpetrated Against Tutsi (1994-2009). Challenges and Prospects/15 ans après le génocide perpétré contre les Tutsi (1994-2009). Défis et perspectives*, Kigali ; *Esprit*, « France-Rwanda, et maintenant ? », mai 2010 ; République du Rwanda, Commission nationale de lutte contre le génocide (dir.) (2014), *Rwanda, 1994-2012. 18 Years After the Genocide Perpetrated Against Tutsi. Testimonies and Reflections*, Kigali ; *Les Temps modernes*, 680-681 : « Le génocide des tutsi, 1994-2014. Quelle histoire ? Quelle mémoire ? », 2014 ; *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 122 : « Le génocide des Tutsi Rwanda, vingt ans après », 2014 ; Gasanabo Jean-Damascène, Simon David J. et Ensign Margee M. (dir.) (2015), *Confronting Genocide in Rwanda. Dehumanization, Denial, and Strategies for Prevention*, Bogotá, Apidama Ediciones ; Brinker Virginie et al. (dir.) (2017), *Rwanda, 1994-2014. Histoires, mémoires et récits*, Dijon, Presses du réel ; Atlani-Duault Laëtitia, Bradol Jean-Hervé, Le Pape Marc et Vidal Claudine (dir.) (2021), *Violences extrêmes. Enquêter, secourir, juger (République démocratique du Congo, Rwanda, Syrie)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

¹³ Un certain nombre de questions relatives à l'après-coup (la justice, la mémoire, la réconciliation, les recompositions familiales et la gestion du traumatisme, le Rwanda post-génocide, le négationnisme...) ou aux enjeux internationaux (notamment la question française), ne seront donc pas évoquées, même s'il va de soi que c'est dans l'articulation des problématiques et des échelles, y compris internationales, que la compréhension de l'événement est la plus complète.

Quand commence le génocide des Tutsi ?

Construction, incorporation et mobilisation des identités ethno-raciales

Lorsque survint le génocide des Tutsi en 1994, il existait déjà une importante littérature sur la déconstruction des identités ethno-raciales¹⁴, au Rwanda et plus généralement en Afrique subsaharienne¹⁵. Jean-Pierre Chrétien notamment avait fort bien montré comment des savants européens avaient théorisé au XIX^e siècle l'existence de races distinctes parmi les populations noires d'Afrique centrale, en identifiant d'un côté les Hamites, représentants de races supérieures venues d'Égypte, d'Éthiopie ou peut-être de Mésopotamie et progressivement « négriifiés », et les Bantous, authentiques « nègres », dont la langue autant que les caractéristiques physiques et sociales en faisaient des races de moindre extraction¹⁶. Ce cadre intellectuel fut pour ainsi dire plaqué sur la société rwandaise, où les Tutsi furent bientôt considérés comme des Hamites et les Hutu comme des Bantous¹⁷. L'histoire des identités rwandaises fut en somme l'histoire d'une racialisation de catégories pré-existantes mais dont la définition fut très largement transformée¹⁸. Ce regard porté sur l'organisation sociale et politique ne fut pas sans conséquences dans l'État colonial. Sous le mandat puis la tutelle belge notamment (1919-1959), chefs et sous-chefs furent choisis quasi exclusivement parmi les Tutsi et l'accès aux écoles secondaires, déjà étroit, l'était encore plus pour les Hutu¹⁹.

Dans les années 1950 se cristallisa ce que René Lemarchand appela une « contre-élite » hutu ayant pu accéder à des voies parallèles de formation (notamment les séminaires) mais

¹⁴ Qui travaille sur le Rwanda se heurte à une difficulté, à bien des égards insoluble : faut-il parler de races ou d'ethnies pour qualifier les assignations (et non appartenances) identitaires Hutu et Tutsi construites à l'époque coloniale et réinvesties par une partie des acteurs locaux jusqu'au génocide ? Les deux termes, ainsi que celui de caste, existent dans les sources, quoi que celui d'ethnie s'impose progressivement dans les années 1960. J'utiliserai donc essentiellement la forme adjectivée « ethno-racial » (sans guillemets), qui permet le mieux de rendre compte de cette labilité lexicale. Pour désigner les effets, discursifs et au concret, de ces assignations, je parlerai de racisme plutôt que d'ethnisme. De la même façon, je parlerai de racialisation plutôt que d'ethnisation.

¹⁵ Amselle Jean-Loup et M'Bokolo Élikia (dir.) ([1985] 1999), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte ; Chrétien Jean-Pierre et Prunier Gérard (dir.) ([1989] 2003), *Les Ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala.

¹⁶ Chrétien Jean-Pierre (1977), « Les deux visages de Cham. Points de vue français du XIX^e siècle sur les races africaines d'après l'exemple de l'Afrique orientale », in P. Guiral et É. Temime (dir.), *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 171-199 ; Chrétien Jean-Pierre (1985), « Les Bantous, de la philologie allemande à l'authenticité africaine », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 8, pp. 43-66.

¹⁷ Chrétien Jean-Pierre ([1985] 1999), « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », in J.-L. Amselle et É. M'Bokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, pp. 129-165 ; Chrétien Jean-Pierre et Kabanda Marcel (2013), *Rwanda, racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, Paris, Belin ; Franche Dominique (1995), « Généalogie du génocide rwandais. Hutu et Tutsi : Gaulois et Francs ? », *Les Temps modernes*, 582, pp. 1-58.

¹⁸ L'histoire plus ancienne de ces catégories a fait l'objet de divers travaux, qui ne peuvent guère dépasser le stade des hypothèses pour les périodes antérieures au XVII^e ou au XVIII^e siècle. Voir Chrétien Jean-Pierre (1974), « Échanges et hiérarchies dans les royaumes des Grands Lacs de l'Est africain », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 29(6), pp. 45-85 ; Newbury Catharine (1974), « Deux lignages du Kinyaga », *Cahiers d'études africaines*, 53, pp. 26-38 ; Newbury Catharine (1978), « Ethnicity in Rwanda: the Case of Kinyaga », *Africa. Journal of the International African Institute*, 48(1), pp. 17-29 ; Newbury Catharine (1988), *The Cohesion of Oppression. Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860-1960*, New York, Columbia University Press ; Nteziimana Emmanuel (1987), « Histoire, culture et conscience nationale : le cas du Rwanda », *Études rwandaises*, 1(4), pp. 462-497 ; Vansina Jan ([2001] 2012), *Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya*, Paris, Karthala ; Vidal Claudine (1969), « Le Rwanda des anthropologues ou le fétichisme de la vache », *Cahiers d'études africaines*, 35, pp. 384-401 ; Vidal Claudine (1974), « Économie de la société féodale rwandaise », *Cahiers d'études africaines*, 53, pp. 52-74.

¹⁹ De même qu'il y avait dans le Rwanda ancien des « petits Tutsi » et à l'inverse des Hutu puissants détenant parfois d'importants troupeaux, cette séparation n'était pas stricte. L'immense majorité des Tutsi partageait en réalité le sort de la plupart des Hutu et seule une minorité, issue souvent des mêmes familles, bénéficiait de « privilèges ».

pour qui l'accès aux postes administratifs les plus prestigieux restait fermé²⁰. C'est au sein de cette « contre-élite » que se constitua un « mouvement hutu » se donnant pour mission de défendre les droits des Hutu. Dans leur « manifeste des Bahutu » publié en mars 1957, les leaders de ce mouvement reprenaient à leur compte l'analyse raciale des inégalités sociales et politiques existant au Rwanda et dénonçaient le « monopole » et le « colonialisme » tutsi. Entre 1959 et 1961, ce manifeste se matérialisa dans un processus révolutionnaire dont furent victimes non seulement les chefs et les sous-chefs tutsi mais aussi bien des « petits Tutsi » qui ne bénéficiaient pourtant pas des « privilèges » de l'État colonial. Ce dernier aspect fut surtout mis en évidence par les travaux postérieurs au génocide insistant sur la dimension « raciale » de la révolution dite « sociale »²¹, tandis que les écrits consacrés dans les années 1970 et 1980 à la révolution insistaient davantage sur les transformations politiques et le passage du système monarchique au régime républicain²². Impossible néanmoins de comprendre le génocide des Tutsi en 1994 sans revenir à cette histoire des savoirs et des politiques coloniales d'une part, de la révolution et des luttes politiques avant l'indépendance d'autre part.

Cette dernière remarque nous ramène à la tentation téléologique, ce que Claudine Vidal qualifiait en 1998 d'« illusion génétique »²³ ou ce que Marie-Eve Desrosiers et Aidan Russell ont appelé récemment un « biais présentiste »²⁴. De même, dans un article important publié en 2000, Catharine et David Newbury, qui avaient commencé à travailler sur la région dans les années 1970, relisaient l'historiographie du Rwanda et appelaient à y faire plus de place à l'histoire rurale et aux paysans auxquels ils estimaient que les travaux avaient laissé jusque-là une place marginale²⁵. Six ans après le génocide, ils appelaient non pas à mettre celui-ci de côté mais à parler aussi d'autre chose pour réinterroger certains des paradigmes au cœur des travaux sur le génocide lui-même : la place – et la force – de l'État, les prétentions à l'homogénéité sociale et politique, etc. Il est vrai que les travaux de l'immédiat après-coup s'efforcèrent d'abord de rechercher les fondements historiques de l'extermination des Tutsi²⁶. Dans une première synthèse publiée en 1995, Gérard Prunier expliquait ainsi que le génocide était « l'aboutissement d'un processus analysable, étudiable et explicable », ce qui le conduisait à faire le récit d'une « longue histoire qui conjugue racines complexes,

²⁰ Lemarchand René (1970), *Rwanda and Burundi*, New York/Washington/Londres, Praeger Publishers, pp. 133-144.

²¹ Chrétien J.-P. et Kabanda M., *Rwanda...*, *op. cit.*, pp. 107-139 ; Nkaka Raphaël (2013), « L'emprise d'une logique raciale sur la société rwandaise, 1894-1994 », thèse, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, pp. 131-208.

²² Lemarchand R., *Rwanda...*, *op. cit.*, pp. 145-196 ; Mubashankwaya Michel (1971), « Le Rwanda depuis 1959. Évolution politique, économique et sociale », thèse, Université de Provence ; Murego Donat (1975), « La révolution rwandaise, 1959-1962 : essai d'interprétation », thèse, Université catholique de Louvain ; Newbury C., *The Cohesion...*, *op. cit.*, pp. 180-206 ; Reyntjens Filip (1985), *Pouvoir et droit au Rwanda. Droit public et évolution politique, 1916-1973*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, pp. 233-304.

²³ Vidal Claudine (1998), « Le génocide des Rwandais tutsi », *L'Homme*, 145, p. 231.

²⁴ Desrosiers Marie-Eve et Russell Aidan (2020), « Histories of authority in the African Great Lakes: trajectories and transactions », *Africa. Journal of the International African Institute*, 90(5), p. 952. Voir également dans ce dossier Desrosiers Marie-Eve (2021), « Le rapport Duclert et le filtre des lendemains génocidaires », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/rwandadesrosiers> (consulté le 8 novembre 2021).

²⁵ Newbury Catharine et Newbury David (2000), « Bringing the peasants back in. Agrarian themes in the construction and corrosion of statist historiography in Rwanda », *The American Historical Review*, 105(3), pp. 832-877.

²⁶ Les synthèses disponibles à ce jour, dont la mienne, s'inscrivent toujours dans ce cadre. Peut-être faut-il y voir les limites ou les difficultés d'un exercice qui, précisément parce qu'il consiste à faire l'histoire du génocide dans un cadre éditorial contraint, tend à n'aborder que ce qui y ramène. Voir Chrétien J.-P. et Kabanda M., *Rwanda...*, *op. cit.* ; Piton Florent (2018), *Le Génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte.

contradictions, brutalités du destin, accélérations soudaines et périodes d'effondrement spirituel²⁷ ». Jean-Pierre Chrétien décrivait pour sa part un « nazisme tropical », expression qu'il avait employée dans les colonnes de *Libération* dès avril 1994 et qui « répondait [...] à un souci pédagogique : faire comprendre que l'Afrique ne peut être située hors d'une réflexion proprement historique²⁸ ». Ce souci d'histoire fut très tôt, et parfois injustement, critiqué. André Guichaoua pointa « la polarisation sur la discipline historique et l'importance exclusive accordée à la question quasi ontologique des "racines" au détriment des sciences sociales "de terrain" (économie, sociologie – y compris politique –, anthropologie)²⁹ ». Claudine Vidal estima qu'aux travaux sur le « pourquoi », il eut été prioritaire de privilégier des travaux sur le « comment »³⁰. L'alternative entre le « pourquoi » et le « comment », autant que l'opposition disciplinaire, paraît pour le moins artificielle, mais chacun s'accordera sur la nécessité d'échapper aux illusions « génétique[s] » ou « mécanistes³¹ ».

À cet égard, les travaux récents de James Jay Carney ou de Léon Saur sur les années 1950 et la révolution sont un apport essentiel. Étudiant les discours et les choix politiques de la hiérarchie catholique et des élites rwandaises entre 1952 et 1962, le premier montre la variété de ces choix, sans que la question Hutu-Tutsi ne fût nécessairement toujours centrale et pensée en termes racistes³². Le second, dans une thèse monumentale, et à ce jour non publiée, fait le récit minutieux et systématique d'une révolution qui de sociale devint progressivement raciale à mesure que les intérêts des acteurs en présence, notamment les Belges et les cadres du mouvement hutu, firent de la frontière ethno-raciale leur meilleure option politique³³. L'un et l'autre permettent ainsi d'historiciser et de complexifier le lien entre la construction intellectuelle de la théorie hamitique à l'époque coloniale et sa réappropriation (ou non) par les acteurs sociaux et politiques pendant la révolution et après l'indépendance.

Cette approche en quelque sorte instrumentale des assignations ethno-raciales comme ressource politique en vue de la conquête puis de la préservation du pouvoir ne résout toutefois pas totalement la question de l'incorporation de ces assignations par les individus³⁴.

²⁷ Prunier Gérard ([1995] 1999), *Rwanda : le génocide*, Paris, Dagorno, p. 6.

²⁸ Chrétien Jean-Pierre (1995), « Un "nazisme tropical" au Rwanda ? Image ou logique d'un génocide », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 48, p. 131.

²⁹ Guichaoua André (1995), « Un lourd passé, un présent dramatique, un avenir des plus sombres », in A. Guichaoua (dir.), *Les Crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994). Analyses, faits et documents*, Lille, Karthala/Université des sciences et technologies de Lille, p. 19.

³⁰ Vidal Claudine (1998), « Le génocide des Rwandais tutsi et l'usage public de l'histoire », *Cahiers d'études africaines*, 150-152, pp. 653-663.

³¹ *Ibid.*, p. 658.

³² Carney James Jay (2012), « Beyond tribalism. The Hutu-Tutsi question and catholic rhetoric in Colonial Rwanda », *Journal of Religion in Africa*, 42(2), pp. 172-202 ; Carney James Jay (2012), « 'Far from having unity, we are tending towards total disunity': the catholic major seminary in Rwanda, 1950-1962 », *Studies in World Christianity*, 18(1), pp. 82-102 ; Carney James Jay (2014), *Rwanda Before the Genocide. Catholic Politics and Ethnic Discourse in the Late Colonial Era*, New York, Oxford University Press.

³³ Saur Léon (2009), « La frontière ethnique comme outil de conquête du pouvoir : le cas du Parmehutu », *Journal of Eastern African Studies*, 3(2), pp. 303-316 ; Saur Léon (2013), « Catholiques belges et Rwanda : 1950-1964. Les pièges de l'évidence », thèse, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

³⁴ Pour ce qui concerne l'incorporation au sens littéral, on pourra se référer aux travaux existant sur les activités sportives. Thomas Riot notamment a montré comment les pratiques corporelles avaient pu être un terrain de la racialisation à l'époque coloniale et révolutionnaire : Riot Thomas (2008), « Pratiques du corps, ethnicité et métissages culturels dans le Rwanda colonial (1945-1952) », *Cahiers d'études africaines*, 192, pp. 815-834 ; Riot Thomas (2011), « Sport et mouvements de jeunesse dans l'émancipation politique du Rwanda colonial. Histoire d'une libération imaginée (1935-1961) », thèse, Université de Strasbourg ; Riot Thomas (2015), « A roundabout revolution: rethinking the decolonization of Rwanda by the practices of the catholic scouting movement,

Rien ne dit en effet que les assignations identitaires et les « croyances » qui leur étaient associées étaient unanimement partagées dans la société rwandaise. Sur la base d'un terrain effectué au tournant des années 1960 et 1970, Claudine Vidal a maintes fois écrit qu'à ses yeux, le « ressentiment ethnique », les « formes racistes de la haine³⁵ » concernaient certes une part substantielle des élites, celles qui, passées par l'école secondaire, avaient eu accès aux savoirs coloniaux ayant réinvesti les identités de nouveaux imaginaires historiques, mais avaient assez peu circulé dans le reste de la société. En somme « l'ethnie existentielle » n'avait pris corps qu'au sein de ce que Claudine Vidal avait appelé dès les années 1970 une « quatrième ethnie », pour désigner une minorité, composée aussi bien de Hutu que de Tutsi, se distinguant du reste de la paysannerie³⁶. De la même façon, dans son ethnographie d'une colline rwandaise à la veille du génocide et de la guerre, Danielle de Lame décrit surtout les frontières sociales qui fractionnent les communautés rurales, en vertu de critères qui tiennent à l'économie monétaire ou à l'autochtonie. Elle note en revanche que « l'ethnicité apparaissait plus comme un critère discriminatoire de l'appareil politique que comme un trait essentiel de l'identité des paysans », même si elle constate une résurgence du clivage ethno-racial à partir de 1988, tant en raison du contexte que de sa perception plus fine du terrain³⁷.

D'autre part, la période qui s'étend de l'indépendance en 1962 au début de la guerre civile en 1990 ne saurait constituer un bloc homogène au sein duquel « l'obsession ethnique³⁸ » aurait été uniforme et continue. Elle a au contraire connu des flux et des reflux que la recherche commence tout juste à explorer. Sont généralement cités les massacres de Noël 1963 et début janvier 1964 dans les préfectures du Sud, qui firent entre 10 000 et 20 000 morts³⁹, ou les épurations du début de l'année 1973 mais l'on manque encore de travaux systématiques sur les années 1962-1990 qui permettraient de davantage saisir les dynamiques de violences et de persécutions dans leur complexité et leur contingence⁴⁰. Sur la manière dont l'État bureaucratique rwandais a contribué à saisir et figer davantage les identités, on commence tout juste à appréhender la césure que furent les années 1970 et le début des années 1980, à rebours d'ailleurs du présupposé qui voudrait que les discriminations anti-Tutsi et les politiques d'identification qui leur étaient associées

1945-1964 », *The International Journal of the History of Sport*, 32(7), pp. 939-951. Voir également les travaux de John Bale sur le *gusimbuka*, une pratique de saut en hauteur associée à l'époque coloniale à une corporité spécifiquement tutsi : Bale John (2002), *Imagined Olympians. Body Culture and Colonial Representation in Rwanda*, Minneapolis/Londres, University of Minnesota Press. Pour une période plus contemporaine, voir les recherches consacrées à l'histoire de la danse et des pratiques corporelles qui, mises en lien avec les pratiques de violence, interrogent la dimension incarnée, au sens strict, des identités ethno-raciales : Riot Thomas, Bancel Nicolas et Boistelle Herrade (2016), « "Danses macabres". Une technologie culturelle du massacre des Tutsi au Rwanda », *Cultures & Conflits*, 103-104, pp. 169-186.

³⁵ Vidal Claudine ([1985] 1999), « Situations ethniques au Rwanda », in J.-L. Amselle et É. M'Bokolo (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, pp. 170-171.

³⁶ Vidal Claudine (1974), « De la religion subie au modernisme refusé. "Théophagie", ancêtres clandestins et résistance populaire au Rwanda », *Archives des sciences sociales des religions*, 38(1), pp. 82-83 ; Vidal Claudine, (1991), *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire, Rwanda)*, Paris, Karthala, pp. 19-44.

³⁷ Lame Danielle (de) (1996), *Une colline entre mille ou le calme avant la tempête. Transformations et blocages du Rwanda rural*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, pp. 73-78.

³⁸ Chrétien Jean-Pierre ([1997] 2012), *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi*, Paris, Karthala, *passim*.

³⁹ Kabanda Marcel (2007), « Rwanda, les massacres de 1963. Le témoignage de G. D. Vuillemin », in C. Deslaurier et D. Juhé-Beaulaton (dir.), *Afrique, terre d'histoire. Au cœur de la recherche avec Jean-Pierre Chrétien*, Paris, Karthala, pp. 415-434.

⁴⁰ Dans une perspective qui reste assez téléologique, on pourra néanmoins se reporter à la synthèse d'Antoine Mugesera publiée en kinyarwanda, en français et en anglais. Mugesera Antoine (2015), *Les Conditions de vie des Tutsi au Rwanda de 1959 à 1990. Persécutions et massacres antérieurs au génocide de 1990 à 1994*, Paris, Izuba.

connurent un apaisement après l'arrivée au pouvoir de Juvénal Habyarimana en juillet 1973⁴¹. Ce fut à cette époque par exemple que l'on commença à recenser de manière de plus en plus systématique les individus en fonction d'une assignation Hutu ou Tutsi – dans les registres d'état-civil comme dans les activités quotidiennes des services statistiques au sein des administrations locales – dans le cadre d'une véritable obsession statistique que d'aucuns ont qualifié de « comptabilité eschatologique⁴² » et qui n'est sans doute pas sans lien avec la politique de quotas institutionnalisée à cette époque⁴³. Reste que les assignations pouvaient rester labiles et que la société rwandaise manifestait des capacités d'intégration, au sein par exemple des familles où les couples mixtes étaient fréquents⁴⁴. L'histoire sociale et politique des cartes d'identité témoigne également de cette labilité des assignations identitaires, ce qui suscite d'ailleurs des craintes répétées quant aux falsifications « ethniques » dont certains Tutsi se rendraient coupables, une « incertitude documentaire » qui se répercute jusque pendant le génocide lui-même⁴⁵. Marie-Eve Desrosiers souligne également le décalage entre les pratiques de persécutions, qu'elle ne conteste pas, et une rhétorique politique qu'elle juge modérée sur la question ethno-raciale, ce qui la conduit à réévaluer la nature des régimes de Grégoire Kayibanda et Juvénal Habyarimana dont elle estime qu'ils cherchaient surtout les stratégies les plus à même d'assurer leur stabilité, sans cesse contestée⁴⁶. Cette étude des discours pourra paraître à certains égards déconnectée des pratiques effectives d'exercice du pouvoir. Reste qu'une analyse plus systématique des rhétoriques, des politiques et des violences ethno-raciales durant les deux premières républiques permettrait sans nul doute de mieux saisir la profondeur historique du génocide sans en proposer une lecture trop mécaniste.

De la guerre au génocide (1990-1994)

Ce constat vaut d'ailleurs tout autant pour ce qui concerne la période qui court du début de l'année 1990 aux premiers mois de 1994, avant le début du génocide proprement dit. La crise politique dans le cadre du multipartisme retrouvé⁴⁷ a fait l'objet d'une analyse fouillée de Jordane Bertrand qui, à partir d'une étude approfondie du principal parti d'opposition, le Mouvement démocratique républicain (MDR), montre comment la question ethno-raciale a pu servir de « variable politique dans l'ensemble du débat public rwandais⁴⁸ ». De la sorte, elle souligne la contingence de la radicalisation identitaire, dont elle fait surtout une lecture

⁴¹ Kimonyo Jean-Paul (2008), *Rwanda. Un génocide populaire*, Paris, Karthala, pp. 64-86.

⁴² Viret Emmanuel (2011), « Les habits de la foule. Techniques de gouvernement, clientèles sociales et violence au Rwanda rural (1963-1994) », thèse, Institut d'études politiques de Paris, p. 50.

⁴³ Chrétien J.-P. et Kabanda M., *Rwanda...*, *op. cit.*, pp. 159-163.

⁴⁴ Kimonyo J.-P., *Rwanda. Un génocide...*, *op. cit.*, pp. 255-259, 422-428.

⁴⁵ Piton Florent (2019), « Le papier conjure-t-il la menace ? Cartes d'identité, incertitude documentaire et génocide au Rwanda », *Sociétés politiques comparées*, 48, en ligne. URL : http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia2_n48.pdf (consulté le 16 octobre 2021) ; Piton Florent (2021), « Papers to ward off the threat: Identity cards, documentary uncertainty, and genocide in Rwanda », in S. Awenengo Dalberto et R. Banégas (dir.), *Identification and Citizenship in Africa. Biometrics, the Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, New York, Routledge, pp. 144-159.

⁴⁶ Desrosiers Marie-Eve (2014), « Rethinking political rhetoric and authority during Rwanda's First and Second Republics », *Africa. Journal of the International African Institute*, 84(2), pp. 199-225.

⁴⁷ Une nouvelle constitution pluripartite est en effet promulguée en juin 1991, après deux décennies et demie de parti unique de fait sous la Première République de Grégoire Kayibanda (1962-1973) et de droit sous la Deuxième République de Juvénal Habyarimana (1973-1991).

⁴⁸ Bertrand Jordane (2000), *Rwanda, le piège de l'histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)*, Paris, Karthala, p. 11.

instrumentale même si elle n'explique pas complètement, faute d'une approche par le bas, pourquoi « cela marche » au-delà du cercle des dirigeants, au sein d'une partie substantielle de la population. Pour éclairer cette question, les contenus des médias extrémistes, notamment le journal *Kangura* puis la Radio-télévision libre des mille collines (RTLTM) à partir de 1993, ont fait l'objet de nombreuses études⁴⁹. De très larges extraits ont été transcrits, traduits et commentés, dans un ouvrage important qui répondait aussi à une commande de l'Unesco et était le fruit d'une collaboration entre Reporters sans frontières et une équipe de chercheurs⁵⁰, ainsi que dans plusieurs rapports réalisés dans le cadre du procès dit « des médias⁵¹ » au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)⁵². La question de la dimension performative de cette propagande ne fait toutefois pas consensus et il y a un débat entre ceux qui considèrent que la RTLTM joua un rôle central dans la « re-racialisation » des Tutsi et donc dans le processus qui conduisit des individus à participer au génocide, et ceux qui minorent au contraire son rôle⁵³. Constatant que la radio était autant écoutée par les « perpétrateurs » que les « non perpétrateurs », Omar McDoom estime pour sa part que la seule exposition au message radiophonique ne détermine pas qui participa à la violence et qui n'y participa pas. Examinant ensuite un corpus (relativement réduit) d'enregistrements de la RTLTM à l'aide d'une méthode lexicographique, il en déduit que les discours s'y radicalisèrent *après* le déclenchement des massacres et servirent donc plutôt de justification et de rationalisation *ex post* aux violences⁵⁴. Ces réflexions sur le rôle des médias s'articulent également à des considérations pratiques et matérielles sur la diffusion effective des médias papiers et radiophoniques et à des questionnements plus épistémologiques sur la manière dont des discours médiatiques sont reçus et incorporés par celles et ceux qui les écoutent. Dans ces débats, Charles Mironko offre une position intermédiaire, en expliquant que si tout le monde ne possédait certes pas un poste de radio ni n'avait une connaissance précise des contenus médiatiques, un corpus idéologique circulait néanmoins dans les lieux publics (les marchés et les cabarets notamment) et sur le mode du ouï-dire⁵⁵.

⁴⁹ Sur ce sujet, on notera que des articles avaient été publiés dès avant le génocide, alertant sur les contenus d'une presse raciste en lien avec les pogroms qui se multipliaient alors. Voir Chrétien Jean-Pierre (1991), « "Presse libre" et propagande raciste au Rwanda. *Kangura* et "les 10 commandements du Hutu" », *Politique africaine*, 42, pp. 109-120.

⁵⁰ Chrétien J.-P., *Rwanda...*, *op. cit.*

⁵¹ Ce procès conjoint, qui s'est tenu d'octobre 2000 à décembre 2003 (appel prononcé en novembre 2007), concernait Jean-Bosco Barayagwiza (membre fondateur de la Coalition pour la défense de la république et de la RTLTM), Ferdinand Nahimana (directeur de l'Office rwandais d'information puis de la RTLTM) et Hassan Ngeze (directeur de *Kangura* et membre fondateur de la RTLTM). En appel, tous trois ont été condamnés à des peines d'entre 30 et 35 ans de prison.

⁵² Chrétien Jean-Pierre (dir.), « Rapport d'expertise déposé dans le cadre du procès des médias », Arusha, TPIR, 2002 ; Kabanda Marcel, « *Kangura*, le média de la haine et du complot en vue du génocide (Rwanda mai 90-avril 94) », rapport d'expertise, Arusha, TPIR, 2001.

⁵³ Straus Scott (2007), « What is the relationship between hate radio and violence? Rethinking Rwanda's "Radio Machete" », *Politics & Society*, 35(4), pp. 609-637.

⁵⁴ McDoom O. S., *The Path to Genocide...*, *op. cit.*, pp. 84-92.

⁵⁵ Mironko Charles (2004), « Social and political mechanisms of mass murder: an analysis of perpetrators in the Rwandan genocide », thèse, Yale University, pp. 161-175.

Sur les années 1990, deux thématiques, pourtant cruciales, paraissent en revanche souffrir encore de lacunes documentaires. La guerre civile d'abord entre l'armée gouvernementale et le Front patriotique rwandais⁵⁶, et surtout ses répercussions au sein de la société rwandaise dans son ensemble, n'a guère été étudiée, sinon pour établir la chronologie des phases de combats et de négociations⁵⁷. Malgré son titre, l'ouvrage d'André Guichaoua *Rwanda, de la guerre au génocide* décrit avec minutie et force détails les oppositions politiques et les négociations diplomatiques mais la guerre en tant qu'expérience vécue par des acteurs et des actrices – militaires ou non – échappe à son analyse, de même qu'il échoue en grande partie à saisir comment furent mis en œuvre les massacres⁵⁸. Dans ses différents travaux, Hélène Dumas n'ignore pas quant à elle cette part vécue de la guerre, aussi décrit-elle davantage les effets qu'elle produit dans les communautés rurales⁵⁹ ou dans le quotidien et la psyché des jeunes enfants dont elle étudie les récits survivants⁶⁰. De même souligne-t-elle la nécessité de « penser l'interrelation entre guerre et génocide⁶¹ », ce qui la conduit dans ses deux ouvrages successifs à souligner l'importance de la situation militaire dans le processus génocidaire. On aimerait en savoir davantage toutefois sur les structures de mobilisation de la population induites par la guerre, notamment l'autodéfense civile, sorte d'armée populaire mise en œuvre dès la fin de l'année 1990 et chargée d'assurer la protection de l'arrière en complément de l'armée de métier combattant sur le front⁶². Comment s'inscrit-elle dans l'histoire longue de l'État bureaucratique et de ses outils de mobilisation de la population en vue du développement ou de la sécurité ? Comment s'y rejouent surtout les frontières sociales et politiques, au-delà de l'unanimité supposée et professée par les institutions de l'État central et les discours médiatiques dès lors qu'est évoquée l'autodéfense civile ? Comment s'y opère enfin la « rencontre » entre la logique guerrière et la logique génocidaire ?

Comme pour la période qui s'étend des années 1960 aux années 1980, ces interrogations renvoient en somme à l'historicité du génocide des Tutsi, entre temps court et temps long et en veillant à éviter toute lecture mécaniste d'un processus jamais linéaire. Les pogroms des années 1990 à 1993 – à Kibilira en octobre 1990, chez les Bagogwe (du nom d'un groupe de Tutsi installés depuis longtemps dans les régions de Ruhengeri et Gisenyi) en janvier 1991, dans le Bugesera en mars 1992, etc. – occupent à cet égard une place importante, même s'ils n'ont eux non plus pas fait l'objet d'études en soi⁶³. Il n'y a guère que pour les Bagogwe qu'on dispose d'un ouvrage spécifique, aux accents de martyrologue et

⁵⁶ Mouvement politique et militaire créé en 1987 autour notamment, mais sans exclusive, des communautés tutsi réfugiées dans les pays voisins, spécialement en Ouganda. Voir Kagabo José et Karabayinga Théo (1995), « Les réfugiés, de l'exil au retour armé », *Les Temps modernes*, 583, pp. 63-90 ; Kimonyo Jean-Paul (2017), *Rwanda, demain ! Une longue marche vers la transformation*, Paris, Karthala, pp. 19-69, 99-118 ; Prunier Gérard (1993), « Éléments pour une histoire du Front patriote rwandais », *Politique africaine*, 51, pp. 121-138.

⁵⁷ Kimonyo J.-P., *Rwanda, demain...*, op. cit., pp. 118-126.

⁵⁸ Guichaoua André (2010), *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, La Découverte.

⁵⁹ Dumas Hélène (2014), *Le Génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil, pp. 113-152.

⁶⁰ Dumas H. *Sans ciel ni terre...*, op. cit., pp. 46-61.

⁶¹ Dumas H. *Le Génocide au village...*, op. cit., p. 16.

⁶² *Ibid.*, pp. 157-171 ; HRW et FIDH, *Aucun témoin...*, op. cit., pp. 122-133 ; Viret E., « Les habits... », op. cit., pp. 326-333.

⁶³ Voir néanmoins cet ouvrage, qui prend les accents d'une chronique des persécutions anti-Tutsi : Bizimana Jean-Damascène (2014), *L'itinéraire du génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, Imprimerie Muhima.

qui présente explicitement les massacres comme un « prélude au génocide des Tutsi⁶⁴ », même si ce furent surtout les hommes jeunes qui furent ciblés en janvier 1991. Cet exemple est d'autant plus intéressant que les Bagogwe avaient fait l'objet de protections lors des premières violences anti-Tutsi en novembre 1959, parce que perçus comme autochtones. Ce ne fut que progressivement, les deux années suivantes, qu'ils furent à leur tour la cible des logiques d'éviction alors en cours, un processus qui n'était d'ailleurs pas achevé à l'indépendance : la frontière ethno- raciale ne s'était alors pas complètement refermée⁶⁵. On saisit là la nécessité d'un retour à l'histoire pour ne pas écraser les phénomènes, au risque de désingulariser le génocide de 1994.

Avril 1994 n'en constitue pas moins une rupture fondamentale. Dans une partie du pays, les structures de mobilisation des groupes de tueurs se mettent en place dès le soir du 6, après que l'avion du président de la République est abattu au moment d'atterrir sur l'aéroport de Kigali par deux tirs de missiles dont les tireurs ne sont, à ce jour, pas formellement identifiés⁶⁶. Dans certaines régions en revanche, notamment les préfectures de Gitarama et Butare au Centre et au Sud, le génocide commence un peu plus tardivement. Cette remarque permet de rappeler une évidence : le génocide obéit d'abord à des chronologies locales, qui peuvent varier⁶⁷. À l'échelle nationale et aux yeux de la communauté internationale néanmoins, la date du 7 avril (choisie pour éviter toute confusion avec l'attentat contre l'avion présidentiel) semble faire l'unanimité dès lors qu'il faut établir un calendrier mémoriel. Dès décembre 2003, une résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies a fait du 7 avril la « journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda », rebaptisée en décembre 2017 « journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis (sic) au Rwanda en 1994⁶⁸ ». Au Rwanda également, l'année est à bien des égards rythmée par un calendrier commémoratif articulé autour de deux dates encadrant le temps du génocide : l'hommage national aux victimes le 7 avril (*kwibuka*, « se souvenir ») et la fête de la Libération le 4 juillet (*kwibohora*, « se libérer »).

Un mot doit être dit ici de la thèse défendue par André Guichaoua. Ce dernier utilise les archives du TPIR pour relire l'histoire du multipartisme et de la guerre d'une part, des premiers jours du génocide d'autre part, à l'échelle du gouvernement et des décideurs politiques « d'en haut », à Kigali puis au sein du gouvernement intérimaire à Gitarama. C'est donc une histoire des « stratégies » et des « luttes⁶⁹ » politiques qu'il propose, sur la base essentiellement des témoignages recueillis au cours des procès mais aussi des agendas, en somme de la parole contemporaine ou postérieure à l'évènement de celles et ceux qui en

⁶⁴ Bideri Diogène (2008), *Le Massacre des Bagogwe. Un prélude au génocide des Tutsi, Rwanda (1990-1993)*, Paris, L'Harmattan.

⁶⁵ Piton Florent (2020), « Dans les plis de l'ethnie. Pouvoirs et société au Nord du Rwanda (1930-1961) », thèse, Université de Paris.

⁶⁶ Beaucoup a été écrit sur cet attentat, au cœur par ailleurs des entreprises de réécriture de l'histoire du génocide. Ce n'est pas le but de cet article de revenir sur les débats qui entourent ses auteurs et commanditaires. Voir Piton Florent (2018), « Génocide des Tutsi du Rwanda, un attentat et des écrans de fumée », *AOC*, 29 octobre, en ligne. URL : <https://aoc.media/analyse/2018/10/29/genocide-tutsi-rwanda-attentat-ecrians-de-fumee/> (consulté le 16 octobre 2021).

⁶⁷ Scott Straus a proposé une cartographie et un inventaire des dates de commencement du génocide dans les différentes communes du pays. Voir Straus Scott (2006), *The Order of Genocide. Race, Power, and War in Rwanda*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, pp. 54-60, 249-255.

⁶⁸ Assemblée générale des Nations unies, Projet de décision relatif à la journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994, 12 décembre 2017 (adopté le 26 janvier 2018), en ligne. URL : <https://undocs.org/fr/A/72/L.31> (consulté le 16 octobre 2021). En France également, le 7 avril a été déclaré en 2019 journée de commémoration du génocide des Tutsi.

⁶⁹ Guichaoua A., *Rwanda, de la guerre...*, op. cit., pp. 16-17.

sont considérés comme les principaux orchestrateurs civils et militaires⁷⁰. L'enquête d'André Guichaoua est d'une extrême minutie et constitue un apport essentiel à la compréhension de ce qui se joua dans les plus hautes sphères de décision. Néanmoins, précisément parce qu'il s'appuie exclusivement sur la parole des décideurs politiques, des hauts cadres de l'administration ou de l'armée et sur les archives du gouvernement intérimaire telles qu'elles sont déployées dans les procès au TPIR et sans les soumettre réellement à la critique⁷¹, l'ouvrage présente essentiellement le génocide comme le résultat d'une lutte pour le pouvoir à Kigali et manque ainsi ce qui constitue la singularité du génocide des Tutsi : les logiques locales parfois autonomes par rapport au pouvoir central et l'ampleur de la participation des civils, qui n'apparaissent guère dans le texte sinon sous les traits de miliciens auxquels ils ne se réduisent pourtant pas. Ces limites ont été soulignées dans une recension de Jean-Pierre Chrétien et Hélène Dumas qui pointent le fonctionnalisme radical d'une « histoire surplombante, déconnectée de la réalité des massacres, [...] en particulier [de] la dimension populaire du génocide⁷² ». Sa méthode conduit en outre André Guichaoua à expliquer que le génocide ne commencerait « en intention et en acte » que le 12 avril⁷³. Les massacres antérieurs commis dans de multiples régions du pays à partir du soir du 6 avril ne relèveraient-ils plus, dès lors, du génocide ?

Le racisme suffit-il pour tuer ?

Racisme et pratiques de cruauté

Derrière ces discussions autour du rôle de la propagande extrémiste, de l'antériorité historique et de la date de commencement du génocide se niche une opposition entre deux approches, l'une accordant à la haine raciale et au racisme une place centrale dans les « motivations »⁷⁴ des tueurs, l'autre lui donnant au contraire une place plus marginale. Dans la première catégorie, on songe par exemple à Raphaël Nkaka, dont la thèse consiste à montrer, sur la base d'un corpus documentaire et archivistique renouvelé et à travers un long retour sur l'ensemble du XX^e siècle et des idéologies et politiques raciales mises en œuvre au Rwanda, en quoi « la perpétration du génocide [...] peut s'expliquer comme étant l'aboutissement d'une politique contemporaine qui a privilégié une logique raciale dans la gestion politique et socio-économique de la société rwandaise⁷⁵ ». La thèse de Raphaël Nkaka est toutefois essentiellement politique et instrumentale : le racisme est chez lui une « option de conservation du pouvoir d'État⁷⁶ ». Il estime ainsi que « les paysans rwandais n'ont jamais été associés aux options politiques et idéologiques qui ont marqué les politiques du Rwanda » et que « les actes de violence n'ont jamais été de l'initiative des paysans eux-

⁷⁰ Le même auteur a proposé une étude similaire à l'échelle cette fois de la préfecture de Butare. Voir Guichaoua André (2005), *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala.

⁷¹ L'ouvrage ne s'inscrit d'ailleurs dans aucun cadre historiographique et ne cite presque aucun autre ouvrage scientifique, sinon les titres antérieurs de l'auteur. On est frappé en outre de n'y trouver aucune bibliographie.

⁷² Chrétien Jean-Pierre et Dumas Hélène (2016), « André Guichaoua, *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda, 1990-1994*, Paris, La Découverte, 2010, 622 p. », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 71(1), p. 302.

⁷³ Guichaoua A., *Rwanda, de la guerre...*, *op. cit.*, p. 346.

⁷⁴ Cette notion est discutée dans d'autres contextes historiographiques. Voir Mariot Nicolas (2003), « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, 53, pp. 154-177.

⁷⁵ Nkaka R., « L'emprise d'une logique... », *op. cit.*, p. 12.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 372.

mêmes, mais le résultat d'une politique élaborée par les autorités⁷⁷ ». L'hypothèse d'une co-production et d'une incorporation du racisme est donc peu explorée, au profit d'une lecture qui reste très verticale et n'explique pas réellement l'ampleur de la participation populaire au génocide, qu'il n'aborde d'ailleurs qu'à la marge.

Quoiqu'accordant elle aussi une place centrale au racisme, Hélène Dumas propose une analyse différente. Dans un premier ouvrage paru en 2014, elle s'appuie sur l'observation et l'enregistrement de plusieurs dizaines de procès *gacaca* pour retracer l'histoire du génocide à Shyorongi, une commune au Nord de Kigali. Postulant un lien entre discours, représentations et pratiques, l'autrice décrit minutieusement ce qu'elle appelle une « grammaire » de la violence, une expression empruntée à Véronique Nahoum-Grappe et qui la conduit à voir dans la « gestuelle meurtrière » autant de signes des « schèmes mentaux des tueurs⁷⁸ ». Chez l'historienne, cette analyse de la violence comme texte et comme discours s'articule avec une insistance sur ce qui constitue *de facto* la spécificité du génocide des Tutsi : le rôle central des voisins dans la mise en œuvre des massacres⁷⁹. Hélène Dumas centre donc sa réflexion sur les logiques « horizontale[s] » de mobilisation des tueurs plutôt que sur les « relation[s] verticale[s] » de subordination ou d'insoumission entre élites rurales et « paysans⁸⁰ ». En pointant ainsi ces logiques horizontales, elle s'attache à décrire l'autonomie et l'intelligence meurtrières des tueurs, d'où l'insistance sur des pratiques de cruauté pensées comme autant de traces de l'imprégnation de l'idéologie anti-Tutsi chez les « génocidaires⁸¹ ». Dans un second opus publié en 2020, Hélène Dumas s'appuie sur un corpus de 105 cahiers écrits en 2006 dans le cadre d'un projet thérapeutique par autant d'enfants rescapés, devenus depuis adultes, et revient ainsi sur l'histoire des expériences enfantines⁸². Construit en trois temps – « la vie d'avant », « la vie du génocide » et la vie d'après, appelée « la vie d'orphelin n'a pas de fin » – l'ouvrage cite de très longs extraits des textes, parfois insoutenables. Aux yeux d'Hélène Dumas, cette source singulière permet d'une part de faire intervenir dans l'histoire du génocide une catégorie d'acteurs à part entière, celle des enfants, sans que leur expérience ne soit saisie à travers le regard des adultes mais à travers leurs propres récits, d'autre part de prêter attention à la matérialité des massacres, les enfants décrivant frontalement les violences subies. L'autrice lit dans ces pratiques de violence autant de traces d'imaginaires racistes, un parti-pris explicité par l'utilisation d'expressions comme « indice puissant » (p. 119) et de verbes comme « attester » (p. 121) ou « renseigner » (p. 124). De la même façon, comparant les meurtres entre voisins dans deux situations génocidaires distinctes – la Shoah en Pologne et le génocide des Tutsi au Rwanda – Sidi N'Diaye établit des ponts entre les pratiques meurtrières et l'univers mental des tueurs, observant ce qu'il appelle une « ossification » (formule empruntée à Paul Veyne) des discours de haine, ensuite

⁷⁷ *Ibid.*, p. 375.

⁷⁸ Dumas H. *Le Génocide au village...*, *op. cit.*, pp. 28-30.

⁷⁹ Sur ce point, on lira la thèse d'Amélie Fauchaux qui, à partir de quelque 250 témoignages, très majoritairement de tueurs, interroge ce qu'elle appelle les « ruptures des familiarités » ayant rendu possibles les massacres au sein de communautés vicinales et familiales auparavant imbriquées. Voir Fauchaux Amélie (2019), « Massacrer dans l'intimité. La question des ruptures de liens sociaux et familiaux dans le cas du génocide des Tutsis du Rwanda de 1994 », thèse, EHESS.

⁸⁰ Dumas H. *Le Génocide au village...*, *op. cit.*, p. 27.

⁸¹ *Ibid.*, pp. 239-259.

⁸² Dumas H. *Sans ciel ni terre...*, *op. cit.*

mis en actes par une série de viols, mutilations corporelles, pillages, etc. qui sont autant d'« indices » des imaginaires⁸³.

De fait, cette question des pratiques de cruauté, dans des massacres par ailleurs commis publiquement, s'était très vite imposée comme centrale dans les premiers travaux sur le génocide. En août 1994, quelques semaines après la fin du génocide des Tutsi, l'historien José Kagabo se rend au Rwanda, pays qu'il avait été forcé de fuir en 1973. D'autres séjours suivent en septembre et entre mi-décembre et fin janvier. En 1995, ses « notes de voyage » donnent lieu à un article qui mêle considérations personnelles et interrogations scientifiques. Il revient notamment sur la mort d'un ami, Claver, exhibé et torturé dénudé pendant une semaine, puis tué, son cadavre abandonné une dizaine de jours devant un barrage de Butare. C'est cette cruauté, précisément, qui l'interroge et le rend circonspect à l'égard d'une distinction qu'il juge artificielle entre petits et grands tueurs. Son texte, qui occupe une place singulière dans une historiographie alors balbutiante en 1995, mérite d'être directement cité :

[Cette histoire] m'a aidé à saisir qu'une bonne partie de la compréhension de ce génocide passe aussi par la description de l'horreur. Il faut savoir comment on a tué. [...]

Partant de là, je me suis senti assuré, convaincu qu'il faut parler de l'horreur, dans ses manifestations, dans ses gestes, dans sa forme la plus crue car les gens ne se sont pas contentés de tuer.⁸⁴

En 1999, l'anthropologue Christopher Taylor tentait quant à lui de dresser des liens entre actes de cruauté et conceptions « traditionnelles » héritées de la culture rwandaise. Dans le chapitre le plus novateur, et sans doute aussi le plus discuté de son ouvrage, il expliquait que certaines pratiques telles que l'utilisation de barrières sur les routes et les chemins, les sections des tendons d'Achille ou le fait de jeter les corps dans des latrines comme on le ferait d'excréments procéderaient d'un univers culturel spécifiquement rwandais autour de la circulation ou de l'obstruction des fluides corporels : les méthodes de mise à mort correspondraient ainsi à un succédané de « rituel de purification » à l'encontre d'une altérité tutsi perçue comme menaçante⁸⁵. À propos des pratiques de cruauté également, les travaux sur les viols et les atteintes sexuelles, massives, occupent une place importante dans la bibliographie existante. Dans une perspective explicitement féministe et intersectionnelle qui croise l'assignation ethno-raciale et l'identité de genre, Sandrine Ricci insiste par exemple sur les soubassements culturels, sociaux et politiques des viols, qu'elle met en lien avec la propagande des médias extrémistes. Les atteintes sexuelles s'inscrivent ainsi à la fois dans des rapports sociaux de sexe qui préexistent au génocide et à la guerre et dans une idéologie qui cible spécifiquement les femmes tutsi à partir de 1990⁸⁶.

La question du lien entre pratiques cruelles et imaginaires mentaux et idéologiques est toutefois discutée. À propos de l'ouvrage suscité de Christopher Taylor, Claudine Vidal, tout en concédant que « des modèles anciens de supplice et des schèmes symboliques aient [pu

⁸³ N'Diaye Sidi (2017), *Tutsis du Rwanda et Juifs de Pologne. Victimes de la même haine ?*, Paris, Le bord de l'eau, pp. 47, 103.

⁸⁴ Kagabo José (1995), « Après le génocide. Notes de voyage », *Les Temps modernes*, 583, p. 122.

⁸⁵ Taylor Christopher ([1999] 2000), *Terreur et sacrifice. Une approche anthropologique du génocide rwandais*, Toulouse, Octarès, p. 132.

⁸⁶ Ricci Sandrine (2019), *Avant de tuer les femmes, vous devez les violer ! Rwanda, rapports de sexe et génocide des Tutsi*, Paris, Syllepse.

être] sous-jacents à certaines tueries », estimait par exemple que l'auteur attribuait à son « interprétation anthropologique de la violence une puissance d'explication [...] excessive ». Elle contestait en somme que des « logiques inconscientes », puisant notamment à des pratiques anciennes, présideraient à l'exécution des gestes meurtriers⁸⁷. Cette réserve fait écho à l'ensemble des publications de Claudine Vidal depuis 1994. Dans un de ses premiers textes publié à peine deux ans après le génocide, elle insistait ainsi sur l'ampleur de la cruauté, cette « violence inutile » écrivait-elle en citant Primo Levi, mais elle rappelait surtout l'importance de n'en faire ni le résultat de l'outillage technique dont disposaient les assassins (en l'espèce les machettes et l'ensemble des armes blanches ou contondantes⁸⁸), ni la résurgence d'une propension culturelle au massacre héritée de la période précoloniale, ni enfin le produit de sentiments de haine raciale uniformément partagés⁸⁹. Dans ce texte et surtout dans les suivants, reprenant sa thèse évoquée plus haut d'une « ethnie existentielle » circonscrite aux seules élites mais se basant sur des enquêtes de terrain effectuées entre 1967 et 1973⁹⁰, elle atténuait considérablement la part des facteurs idéologiques, à ses yeux indémontrable empiriquement, dans les causes qui avaient pu présider à l'embrigadement de civils et de paysans dans les massacres⁹¹. Cette perspective guide également le travail de Scott Straus⁹² – même si sa méthode d'enquête, essentiellement des questionnaires fermés auprès de quelque 200 « perpétrateurs », peut être interrogée – ou dans une moindre mesure d'Omar McDoom, qui souligne par exemple que l'adhésion à certains contenus des discours racistes ne diffère pas entre les « perpétrateurs » et les « non perpétrateurs »⁹³. Pour tenter d'expliquer la participation au génocide, les uns et les autres mettent plutôt en évidence des considérations instrumentales telles que l'espoir d'un gain économique, les incitations venues de l'intérieur ou de l'extérieur des communautés locales, les rivalités personnelles, la peur ou la coercition⁹⁴.

⁸⁷ Vidal Claudine (2002), « Rwanda 1994. L'imaginaire traditionnel perverti par le génocide », *L'Homme*, 163, pp. 212-213.

⁸⁸ À ce sujet, s'il est vrai qu'une part substantielle des victimes ont été tuées à la machette – à tel point que cette arme est devenue le symbole du génocide des Tutsi – il importe de se départir d'un « culturalisme africain » associé aux massacres à l'arme blanche. Outre que les machettes étaient importées, une part significative des victimes ont été tuées à l'aide d'armes à feu, proportion plus importante encore chez les jeunes adultes, chez les populations non paysannes ou chez les victimes des massacres de grande ampleur. L'utilisation de la machette, outil agricole du quotidien présent dans l'immense majorité des foyers, atteste surtout la participation active des civils aux massacres. Voir Verwimp Philip (2005), « Machetes and firearms. The organization of massacres in Rwanda », *Journal of Peace Research*, 43(1), pp. 5-22 ; Vidal Claudine (2006), « Un "génocide à la machette" », in M. Le Pape, J. Siméant et C. Vidal (dir.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, pp. 21-35.

⁸⁹ Vidal Claudine (1996), « Le génocide des Rwandais tutsi : cruauté délibérée et logiques de haine », in F. Héritier (dir.), *De la violence*, volume 1, Paris, Odile Jacob, pp. 325-366.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 341 ; Vidal C. « Le génocide... », art. cité, p. 231 ; Vidal Claudine (1998), « Questions sur le rôle des paysans durant le génocide des Rwandais tutsi », *Cahiers d'études africaines*, 150-152, p. 339.

⁹¹ Vidal C. « Questions sur le rôle... », art. cité ; Vidal Claudine (2008), « Grands tueurs et petits tueurs : la question de l'obéissance dans le génocide des Rwandais tutsi », in A. Loez et N. Mariot (dir.), *Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, pp. 109-121.

⁹² Straus S., *The Order of Genocide...*, op. cit., pp. 129-135.

⁹³ McDoom O. S., *The Path to Genocide...*, op. cit., pp. 311-316.

⁹⁴ Fujii Lee Ann (2009), *Killing Neighbors. Webs of Violence in Rwanda*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, pp. 45-127 ; McDoom O. S., *The Path to Genocide...*, op. cit. ; Mironko C., « Social and political... », op. cit., pp. 176-213 ; Straus S., *The Order of Genocide...*, op. cit., pp. 122-174.

Frontières sociales, structures de mobilisation et État

Tandis que les travaux accordant une place centrale à l'idéologie et au racisme empruntent bien souvent aux outils de l'anthropologie historique, ceux qui minorent cette place manient davantage les outils de l'anthropologie sociale, de la sociologie et de la science politique. Scott Straus et Omar McDoom ont par exemple montré que les « perpétrateurs » se recrutent dans toutes les catégories sociales et professionnelles et qu'ils ne sont pas particulièrement jeunes, pauvres, sous-éduqués ou célibataires. En somme, leur profil sociologique correspond peu ou prou à celui de l'ensemble de la population⁹⁵. L'un et l'autre tendent toutefois à ignorer les participations féminines, explorées depuis une dizaine d'année par un certain nombre de travaux. Violaine Baraduc s'intéresse par exemple aux femmes « génocidaires » en prison afin d'étudier d'une part leur rôle pendant le génocide, d'autre part la mémoire qui s'élabore parmi elles au sein de l'espace carcéral. Son protocole d'enquête a reposé d'abord sur des entretiens suivis avec un groupe constitué *ad hoc* de huit femmes⁹⁶, puis sur l'analyse statistique et lexicale d'un questionnaire en kinyarwanda rempli par une centaine de détenues de la prison de Ngoma au Sud-est du pays. Elle parvient de la sorte à faire émerger une parole sur les spécificités des participations féminines au génocide⁹⁷. La nature et le degré de participation au génocide peuvent en effet varier en fonction de l'appartenance sociale des individus. Scott Straus montre ainsi que les « perpétrateurs » plus jeunes, avec peu ou pas d'enfants et un niveau d'éducation moindre tuent plus directement et en plus grand nombre, tandis que les « leaders » des attaques sont un peu plus âgés, à la tête de cellules familiales plus nombreuses, ayant *a minima* achevé un cycle d'études primaires et exerçant surtout des professions ou des activités les situant parmi les petites notabilités rurales⁹⁸. Philip Verwimp souligne pour sa part qu'il existe une corrélation entre la situation socio-économique des familles et la probabilité de devenir un « perpétrateur », qu'il s'agisse de préserver ou d'améliorer sa situation économique⁹⁹. Pour le dire autrement, les frontières sociales et politiques ne s'effacent pas dès lors que se constituent les bandes et les groupes de tueurs. Lee Ann Fujii distingue ainsi parmi les « perpétrateurs » trois catégories de participants (« *leaders, collaborators and joiners* ») et souligne que les liens sociaux et les ressources sociales et politiques des acteurs déterminent leur appartenance à l'une ou l'autre de ces catégories¹⁰⁰. Omar McDoom distingue pour sa part les « extrémistes », les « opportunistes » et les « conformistes », tout en soulignant que certains « perpétrateurs »

⁹⁵ McDoom O. S., *The Path to Genocide...*, op. cit., pp. 297-311 ; Straus S., *The Order of Genocide...*, op. cit., pp. 95-110.

⁹⁶ Cette première étape a donné lieu à un film documentaire : Violaine Baraduc et Alexandre Westphal, *À mots couverts*, Les Films de l'embellie, France, 2014, 88 minutes.

⁹⁷ Baraduc Violaine (2014), « Tuer au cœur de la famille. Les femmes en relais », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 122, pp. 63-74 ; Baraduc Violaine (2017), « À cor(p)s et à cri. Les pratiques féminines de violence à partir du vocabulaire de femmes détenues pour génocide à la prison de Ngoma », in V. Brinker et al. (dir.), *Rwanda, 1994-2014. Histoires, mémoires et récits*, Dijon, Presses du réel, pp. 25-47.

⁹⁸ Straus S., *The Order of Genocide...*, op. cit., pp. 110-113.

⁹⁹ Verwimp Philip (2005), « An economic profile of peasant perpetrators of genocide. Micro-level evidence from Rwanda », *Journal of Development Economics*, 77(2), pp. 297-323.

¹⁰⁰ Fujii L.-A., *Killing Neighbors...*, op. cit., pp. 12-153. Sur les travaux de Lee Ann Fujii, disparue prématurément en 2018, voir Vidal Claudine (2021), « Les micropolitiques du génocide des voisins au Rwanda », in L. Atlani-Duault, J.-H. Bradol, M. Le Pape et C. Vidal (dir.), *Violences extrêmes. Enquêter, secourir, juger (République démocratique du Congo, Rwanda, Syrie)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 59-75. Un ouvrage posthume, en partie consacré au génocide des Tutsi, vient de paraître en septembre 2021 : Fujii Lee Ann (2021), *Show Time. The Logic and Power of Violent Display*, Ithaca, Cornell University Press.

ont pu passer d'une catégorie à une autre au cours du génocide lui-même¹⁰¹. Il n'est pas impossible d'ailleurs que le temps des massacres, parce que les hiérarchies sociales et politiques s'y rejouent, ait pu être, en quelque sorte, une ressource pour accéder à une nouvelle forme de notabilité¹⁰².

Ces réflexions s'articulent à une mise en exergue des jeux de pouvoir et des structures de mobilisation qui ont pu déterminer l'engagement ou non des individus et des communautés locales dans le génocide. Au Rwanda, les massacres sont essentiellement commis en groupe et publiquement, au sein de bandes (*ibitero*) regroupant plusieurs dizaines à quelques centaines de personnes recrutées le plus souvent à l'échelle des cellules. Ces bandes se constituent très majoritairement dans la continuité des liens sociaux antérieurs au génocide, formels ou informels, forgés au sein de la famille, du quartier, de la colline ou du cabaret¹⁰³. Cela invite d'ailleurs certains auteurs à considérer que la participation au génocide dépend moins de facteurs individuels (notamment idéologiques) que de la manière dont les individus sont enserrés dans des interactions sociales et collectives spécifiques. Ainsi, s'interrogeant sur ce qui pourrait distinguer les « perpétrateurs » des « non perpétrateurs », Omar McDoom reconstitue et cartographie la composition démographique d'un secteur d'une commune du Sud du pays, ainsi que les réseaux sociaux de 116 habitants du même secteur, pour montrer comment ces liens sociaux conditionnent la participation ou non aux massacres. Plus que la proximité spatiale avec des familles identifiées comme tutsi, ce sont les relations et la proximité géographique entretenues avec d'autres tueurs qui augmentent la probabilité de participer soi-même aux tueries. En somme, Omar McDoom met en évidence un mécanisme sociologique, déterminé par la densité démographique du pays et les relations de voisinage, pouvant éclairer la manière dont les violences circulent par une logique de contagion¹⁰⁴. En lien avec ce dernier élément, Lee Ann Fujii considère que seule l'échelle collective permet d'expliquer l'engagement dans les tueries d'individus qui n'avaient pas nécessairement grand-chose à y gagner, sinon précisément d'appartenir (ou de continuer à appartenir) à une communauté¹⁰⁵.

Une autre question qui se pose est celle du pouvoir exercé par l'État, l'armée, les partis, les milices ou les notables locaux, en somme l'ensemble des structures de pouvoir. L'explication du génocide comme le résultat d'une « culture de l'obéissance¹⁰⁶ » au sein de la société rwandaise a été depuis longtemps nuancée par des approches plus empiriques mettant en évidence la façon dont l'autorité s'exerce concrètement pour permettre la mobilisation des tueurs ou au contraire les stratégies d'échappement ou de résistance. Faute de recherches approfondies sur la question, il n'y a pas de certitude sur le sort dévolu à celles et ceux qui refusent de s'engager dans les violences, entre Scott Straus qui pointe « l'obligation » à prendre part aux bandes¹⁰⁷ et Omar McDoom dont la majorité des enquêtés, Hutu comme Tutsi, affirment qu'il n'arrive rien à ceux qui refusent de participer aux

¹⁰¹ McDoom O. S., *The Path to Genocide...*, *op. cit.*, pp. 336-342.

¹⁰² Piton Florent (2018), « Tueurs, ibitero et notabilités génocidaires au Rwanda (Kigali, avril 1994) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 138, pp. 127-142.

¹⁰³ Viret. E., « Les habits... », *op. cit.*, pp. 39-410.

¹⁰⁴ McDoom O. S., *The Path to Genocide...*, *op. cit.*, pp. 342-357.

¹⁰⁵ Fujii L.-A., *Killing Neighbors...*, *op. cit.*, pp. 154-179.

¹⁰⁶ Prunier G., *Rwanda...*, *op. cit.*, pp. 293-294.

¹⁰⁷ Straus S., *The Order of Genocide...*, *op. cit.*, pp. 219-221.

attaques¹⁰⁸. Pour répondre à ces interrogations, la question des actes de sauvetage – distincte de celle du simple attentisme – offre un potentiel heuristique certain mais a jusqu'ici peu été traitée. Dans une série d'études de cas publiées dans un ouvrage comparatiste consacré aux phénomènes de résistances aux génocides, Lee Ann Fujii, Charles Kabwete Mulinda, Emmanuel Viret et Scott Straus pointent à la fois la labilité des catégories « exécuteurs », « spectateurs » et « sauveteurs », et le caractère contingent des éléments pouvant faire basculer dans la résistance¹⁰⁹. Sur la base d'une enquête auprès de femmes *rescuers*, Sara E. Brown a quant à elle mis en évidence les facteurs genrés dans les possibilités de sauvetage¹¹⁰. Ces analyses situées des sauvetages et des résistances, parce qu'elles contrebalancent l'image d'un unanimisme génocidaire, permettent de souligner en creux les structures et les dynamiques de mobilisation de la population dans le génocide et comment elles fonctionnent, à toutes les échelles.

Sur la place de l'État, on connaît le rôle à l'échelle nationale du gouvernement intérimaire mis en place dans les premiers jours d'avril ou celui de l'armée qui se met progressivement au diapason de l'extermination en écartant les officiers les plus récalcitrants¹¹¹. À l'échelle locale également, les acteurs locaux du pouvoir et de l'administration, dans un pays où l'État n'avait rien de « failli », mirent l'essentiel de leurs moyens matériels et humains au service de la logique génocidaire. Gardons-nous toutefois d'une vision monolithique et mécaniste de ces autorités. Dans la préfecture de Butare par exemple, c'est notamment grâce à la mobilisation du préfet, finalement évincé et assassiné le 19 avril, que les massacres sont contenus durant les deux premières semaines du génocide¹¹². Autrement dit, on peut tout à la fois penser les structures de pouvoir, prégnantes, et leur fluidité jusque dans le génocide lui-même¹¹³. De manière plus subtile que ce que laisse entendre le titre de son article (« Grands et petits tueurs »), Claudine Vidal ne dit pas autre chose lorsqu'elle décrit la « multitude de "postes de commandement génocidaires" qui n'étaient pas nécessairement articulés entre eux » mais qui « s'allièrent [...] pour donner force de loi à l'ordre du génocide et entraîner une partie de la population¹¹⁴ ».

¹⁰⁸ McDoom O. S., *The Path to Genocide...*, *op. cit.*, pp. 241-244.

¹⁰⁹ Fujii Lee Ann (2008), « Sauveteurs et sauveteurs-tueurs durant le génocide rwandais », in J. Sémelin, C. Andrieu et S. Gensburger (dir.), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 165-178 ; Kabwete Mulinda Charles (2008), « Le sauvetage dans la zone frontrière de Gishamvu et de Kigembe au Rwanda », in J. Sémelin, C. Andrieu et S. Gensburger (dir.), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 361-375 ; Viret Emmanuel (2008), « Les musulmans de Mabare pendant le génocide rwandais », in J. Sémelin, C. Andrieu et S. Gensburger (dir.), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 491-504 ; Viret E., « Les habits... », *op. cit.*, pp. 372-376 ; Straus Scott (2008), « L'échec de l'opposition locale au génocide rwandais », in J. Sémelin, C. Andrieu et S. Gensburger (dir.), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 345-359.

¹¹⁰ Brown Sara E. (2019), *Gender and the Genocide in Rwanda. Women as Rescuers and Perpetrators*, New York, Routledge, pp. 59-90.

¹¹¹ Guichaoua A., *Rwanda, de la guerre...*, *op. cit.*

¹¹² Guichaoua A., *Rwanda 1994...*, *op. cit.* ; HRW et FIDH, *Aucun témoin...*, *op. cit.*, pp. 501-693 ; Kimonyo J.-P., *Rwanda. Un génocide...*, *op. cit.*, pp. 143-233.

¹¹³ C'est la raison pour laquelle je souscris assez peu à la formule « État Léviathan » proposée par Straus S., *The Order of Genocide...*, *op. cit.*, pp. 201-223.

¹¹⁴ Vidal C. « Grands tueurs... », art. cité, p. 117.

Configurations micro-locales

Les monographies ont sur ce point un potentiel heuristique considérable. L'enquête collective menée à la fin des années 1990 sous l'égide d'Alison Des Forges pour le compte de HRW et de la FIDH est en partie construite autour de trois études de cas à différentes échelles : deux préfectures (Gikongoro et Butare) et une commune (Nyakizu au Sud de Butare)¹¹⁵. Par le croisement de témoignages et de documents administratifs, on suit la chronologie et les modalités des massacres et surtout la manière dont les autorités et notabilités locales s'engagent – ou parfois ne s'engagent pas – dans la logique génocidaire. C'est ainsi toute la politique génocidaire qui est dévoilée, dans sa complexité, en échappant à l'illusion mécaniste d'un pouvoir qui basculerait du jour au lendemain et dans sa totalité dans l'extermination. Jean-Paul Kimonyo a également écrit un livre important, bâti en poupées russes puisque alternant les chapitres à l'échelle nationale, préfectorale (Butare et Kibuye) et communale (Kigembe à Butare, Gitesi à Kibuye). S'interrogeant sur la participation « populaire » aux massacres, qu'il souligne massive, il pointe le paradoxe de ce constat avec la faiblesse du « sentiment de haine » dans les communautés rurales¹¹⁶. L'auteur refuse pourtant l'explication en termes d'instrumentalisme étatique ou d'obéissance à des injonctions venues d'en haut pour pointer au contraire l'ancienneté et la profondeur de ce qu'il appelle les « conduites populaires d'indocilité¹¹⁷ » auxquelles le pouvoir n'avait cessé d'être confronté depuis l'indépendance et jusqu'au génocide lui-même. Dès lors, deux facteurs lui paraissent déterminants pour expliquer la participation populaire aux tueries : la crise économique et sociale d'une part, des dynamiques propres au contexte politique et à la guerre d'autre part. Il cerne également des dynamiques de temps long, en montrant par exemple que c'est dans les régions et secteurs où les partis anti-Tutsi avaient été les plus forts entre 1959 et 1961 que les partis extrémistes s'implantèrent le plus facilement dans les années 1990 et que le génocide commence le plus rapidement. C'est donc bien dans le croisement des temporalités et des facteurs explicatifs (idéologiques, politiques et sociaux) que Jean-Paul Kimonyo rend intelligible la mobilisation paysanne dans le génocide.

Plus généralement, les travaux de micro-histoire sur le temps long (depuis l'indépendance, voire au-delà) permettent de souligner la diversité des chronologies et des expériences, et ainsi de ne pas réduire le processus génocidaire à une dynamique linéaire afin de restituer au contraire la complexité des trajectoires inscrites dans les spécificités des territoires et, partant, la contingence d'une extermination qui n'avait rien d'inéluctable. C'est d'ailleurs ce que rappelle Charles Kabwete Mulinda en introduction de sa thèse consacrée à l'histoire des communes de Gishamvu et Kibayi (préfecture de Butare) depuis la période révolutionnaire :

Je ne propose pas une histoire monolithique de ces deux communes mais des histoires plurielles de populations et d'autorités locales qui se sont avérées plurielles dans leurs actions, leurs expériences et leurs représentations. Je ne propose pas une histoire conventionnelle (avec un

¹¹⁵ HRW et FIDH, *Aucun témoin...*, op. cit.

¹¹⁶ Kimonyo J.-P., *Rwanda. Un génocide...*, op. cit., p. 8.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 98.

grand H) mais des morceaux d'histoires complexes qui se révèlent parfois cohérents, parfois contradictoires.¹¹⁸

Depuis une dizaine d'années, la connaissance du génocide des Tutsi a donc progressé via des études de cas locales, à différentes échelles (la commune, la paroisse, le secteur) et aux ampleurs chronologiques variables. Outre les références déjà cités, Philibert Gakwenzire a soutenu en 2017 une thèse consacrée à deux communes voisines de la préfecture dite de Kigali rural, Gikomero et Rubungu, entre la capitale et Kibungo à l'Est. L'auteur revient sur les personnalités politiques de ces deux communes depuis 1960 et restitue les mutations de l'encadrement administratif et bureaucratique, soulignant notamment comment les politiques de l'ethnicité transformèrent progressivement le « vécu social ». On y lit ainsi des pages passionnantes sur les effets des politiques de recensement, sur les expériences individuelles dans le cadre des politiques de quotas ou sur les craintes de falsifications « ethniques » et les enquêtes qu'elles engendraient dans les communes¹¹⁹. Dans une perspective similaire, Emmanuel Viret s'est intéressé aux communes de Nyakabanda (préfecture de Gitarama) et Bicumbi (préfecture de Kigali) pour y décrire les dynamiques de changement social, les relations de clientèle et les jeux de pouvoir locaux de 1963 à 1994. Il examine plus particulièrement la manière dont les modes d'encadrement et de mobilisation de la population, forgés dès l'époque coloniale et réinvestis après l'indépendance dans le cadre d'un État bureaucratique et développementaliste, ont été transformés et mis au service de la violence à partir de 1990¹²⁰. Plus centrée sur le moment du génocide, Ornella Rovetta s'intéresse quant à elle au rôle de l'État, de ses agents et de ses moyens dans l'organisation et la commission des massacres, à partir du cas de la commune de Taba (préfecture de Gitarama) en s'appuyant sur le procès au TPIR de celui qui était alors son bourgmestre, Jean-Paul Akayesu¹²¹. Timothy Longman enfin, via une étude comparée de deux paroisses presbytériennes de l'ancienne préfecture de Kibuye, a tenté d'expliquer comment les massacres avaient pu prendre une telle ampleur, y compris dans les lieux de culte, dans un pays pourtant massivement chrétien. Il souligne ainsi que les institutions religieuses se sont construites dans le pays en lien étroit avec les pouvoirs politiques, jouant un rôle d'intermédiaire essentiel entre l'État et les paysanneries. Surtout, il met en évidence combien les spécificités historiques et sociologiques de chacune de ses deux paroisses d'enquête conditionnent la manière dont les hiérarchies religieuses s'engagent dans le génocide et contribuent ainsi à la mobilisation ou non des populations civiles¹²². Par ces études de cas d'une grande finesse et minutie, Timothy Longman dépasse ainsi l'aporie d'une explication des meurtres intra-religieux en termes de profondeur de l'évangélisation ou de rupture des solidarités religieuses pour insister au contraire sur les configurations sociales et politiques locales qui les rendent possibles¹²³.

¹¹⁸ Kabwete Mulinda Charles (2010), « A space for genocide. Local authorities, local population and local histories in Gishamvu and Kibayi (Rwanda) », thèse, University of the Western Cape, pp. 5-6. Traduction de l'auteur.

¹¹⁹ Gakwenzire Philibert (2017), « Les politiques de discrimination, persécutions et génocide des Tutsi en commune de Rubungu et Gikomero (1960-1994) », thèse, Université libre de Bruxelles, pp. 248-279.

¹²⁰ Viret. E., « Les habits... », *op. cit.*

¹²¹ Rovetta Ornella (2019), *Un génocide au tribunal. Le Rwanda et la justice internationale*, Paris, Belin.

¹²² Longman Timothy (2010), *Christianity and Genocide in Rwanda*, Cambridge, Cambridge University Press.

¹²³ À ce titre, on lira avec profit les travaux consacrés à l'histoire de l'Église qui, s'ils ne sont pas nécessairement directement consacrés au génocide, permettent aussi d'éclairer celui-ci. Voir Denis Philippe (2018), « Grief and denial among Rwandan Catholics

À cet inventaire, il faut ajouter enfin une série de monographies publiées au Rwanda et qui dans leur forme présentent la particularité d'être accompagnées de longues listes de noms, la recherche historique se doublant ici d'une démarche mémorielle ou judiciaire. Ainsi du livre de Laurent Rutinduka sur la commune de Murambi dans l'ancienne préfecture de Byumba, dont la cinquième partie est divisée en autant de chapitres qu'il y avait de secteurs dans la commune¹²⁴. Chacun de ces chapitres indique, cellule par cellule (la plus petite unité administrative d'alors), le nom de celles et ceux qui sont morts pendant le génocide, dans un tableau mentionnant également l'année de leur naissance, la date supposée de leur décès, le lieu et la méthode de mise à mort, et l'existence ou non d'une sépulture « en dignité ». Dans leur ouvrage sur le secteur de Nyarubuye de l'ancienne commune Rusumo (préfecture de Kibungo), Privat Rutazibwa et Paul Rutayisire¹²⁵ donnent quant à eux une liste des « Justes »¹²⁶ du secteur (31 noms) et une autre des « personnes accusées de participation » (742 noms)¹²⁷. En complément du récit et de l'analyse du génocide et de ses antécédents dans ces régions, récit et analyse accompagnés de longs extraits des témoignages sur lesquels s'appuient les auteurs, ces listes donnent un aperçu de l'« évènement total » que fut le génocide, engageant une grande partie des sociétés rurales.

Les approches et les travaux présentés dans cet article paraîtront à bien des égards antagonistes, sinon irréconciliables. Il est vrai que le champ des études sur le Rwanda et le génocide des Tutsi est pour le moins clivé et que les débats historiographiques sont vifs, sans qu'il soit toujours aisé de confronter les approches. Plutôt que d'acter ce constat et l'attribuer à une quelconque virulence propre aux recherches consacrées aux violences de masse et aux violences extrêmes, c'était l'ambition de ce texte que de rendre compte, de manière volontairement distanciée¹²⁸, des lignes de force et de fracture d'un champ de recherches continuellement renouvelé depuis les premières synthèses et recherches de la seconde moitié des années 1990. À ce titre, les travaux sur le génocide des Tutsi posent des questions historiographiques, épistémologiques et méthodologiques qui dépassent le seul cas rwandais. Comment intégrer les dynamiques de temps long, sans écraser ni occulter l'historicité de processus génocidaires faits de flux et de reflux ? Quel est le rôle de l'idéologie, cause sans doute nécessaire mais pas suffisante, et surtout est-il mesurable ?

in the aftermath of the genocide against Tutsi », *Archives des sciences sociales des religions*, 183, pp. 287-307 ; Denis Philippe (2021), « The missionaries of Africa and the Rwandan genocide », *Journal of Religion in Africa*, 50(1-2), pp. 109-136 ; Linden Ian (1999), *Christianisme et pouvoirs au Rwanda*, Paris, Karthala ; Rutayisire Paul (1987), *La Christianisation du Rwanda, 1900-1945. Méthode missionnaire et politique selon M^{re} Léon Classe*, Fribourg, Éditions universitaires ; Rutayisire Paul et al. (dir.) (2009), *Les Religions au Rwanda : défis, convergences et compétitions. Actes du colloque international du 18-19 septembre 2008 à Butare/Huye*, Butare, Éditions de l'Université nationale du Rwanda.

¹²⁴ Rutinduka Laurent (2011), *Uko jenocide yakorewe Abatutsi yagenze mu cyahoze ari komini ya Murambi mu Buganza*, Kigali, Commission nationale de lutte contre le génocide.

¹²⁵ Le livre est le produit d'une enquête collective à laquelle ont également participé Joseph Muyango, Glorioso Uwimpuhwe, Ferdinand Rwakayigamba, Thomas Rutakinikwa, Grégoire Kagenzi et Ostase Sinamenye.

¹²⁶ Le terme, calqué sur le vocabulaire utilisé dans le cadre de la Shoah, est moins usité aujourd'hui. On parle plutôt des *abarinzzi b'igihango* (« les gardiens du pacte de sang »), expression qui renvoie toutefois à un statut officiel reconnu par les institutions.

¹²⁷ Rutazibwa Privat et Rutayisire Paul (2007), *Génocide à Nyarubuye*, Kigali, Éditions rwandaises. De cet ouvrage, Paul Rutayisire a tiré un article publié en son seul nom : Rutayisire Paul (2014), « Approche locale du génocide. La région de Nyarubuye », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 122, pp. 37-49.

¹²⁸ Ce qui ne m'empêche pas d'être moi-même situé dans mes travaux de première main. Je renvoie à titre d'exemple dans ce même dossier à la recension critique de l'ouvrage d'Omar McDoom, cité à plusieurs reprises dans les pages précédentes.

Peut-on inférer d'actes meurtriers et de pratiques de cruauté des imaginaires racistes et des représentations culturelles ? De quelle manière les relations de voisinage, dès lors qu'elles sont décrites dans la singularité propre de chaque localité, conditionnent-elles les modalités de la participation populaire aux massacres ? Comment, enfin, rendre compte des dynamiques et des processus de mobilisation des tueurs sans oblitérer la permanence des frontières sociales en leur sein ? Ces questions, et les débats qu'elles suscitent, constituent une invitation à continuer à penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi d'une part à l'articulation des temporalités, en l'inscrivant dans sa profondeur historique sans en faire une fatalité ni ne chercher dans le passé que les échos du génocide à venir, d'autre part au croisement des dynamiques individuelles et collectives, de la cristallisation idéologique et des conditions concrètes et proprement sociales et politiques de mobilisation des tueurs.

Florent Piton

IMAF-Condorcet, LabEx HaStec (France)

Bibliographie

(1995), *Les Temps modernes*, 583 : « Les politiques de la haine. Rwanda, Burundi, 1994-1995 ».

(2009), *Revue d'histoire de la Shoah*, 190 : « Rwanda, quinze ans après. Penser et écrire l'histoire du génocide des Tutsi ».

(2010), *Esprit*, mai : « France-Rwanda, et maintenant ? ».

(2014), *Les Temps modernes*, 680-681 : « Le génocide des tutsi, 1994-2014. Quelle histoire ? Quelle mémoire ? ».

(2014), *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 122 : « Le génocide des Tutsi Rwanda, vingt ans après ».

AMSELLE Jean-Loup et M'BOKOLO Élikia (dir.) ([1985] 1999), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte.

ATLANI-DUAULT Laëtitia, BRADOL Jean-Hervé, LE PAPE Marc et VIDAL Claudine (dir.) (2021), *Violences extrêmes. Enquêter, secourir, juger (République démocratique du Congo, Rwanda, Syrie)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

BALE John (2002), *Imagined Olympians. Body Culture and Colonial Representation in Rwanda*, Minneapolis/Londres, University of Minnesota Press.

BARADUC Violaine (2014), « Tuer au cœur de la famille. Les femmes en relais », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 122, pp. 63-74.

_____ (2017), « À cor(p)s et à cri. Les pratiques féminines de violence à partir du vocabulaire de femmes détenues pour génocide à la prison de Ngoma », in V. BRINKER *et al.* (dir.), *Rwanda, 1994-2014. Histoires, mémoires et récits*, Dijon, Presses du réel, pp. 25-47.

BERTRAND Jordane (2000), *Rwanda, le piège de l'histoire. L'opposition démocratique avant le génocide (1990-1994)*, Paris, Karthala.

BIDERI Diogène (2008), *Le Massacre des Bagogwe. Un prélude au génocide des Tutsi, Rwanda (1990-1993)*, Paris, L'Harmattan.

BIZIMANA Jean-Damascène (2014), *L'Itinéraire du génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, Imprimerie Muhima.

BRINKER Virginie *et al.* (dir.) (2017), *Rwanda, 1994-2014. Histoires, mémoires et récits*, Dijon, Presses du réel.

BROWN Sara E. (2019), *Gender and the Genocide in Rwanda. Women as Rescuers and Perpetrators*, New York, Routledge.

CARNEY James Jay (2012), « Beyond tribalism. The Hutu-Tutsi question and catholic rhetoric in Colonial Rwanda », *Journal of Religion in Africa*, 42(2), pp. 172-202.

_____ (2012), « 'Far from having unity, we are tending towards total disunity': the catholic major seminary in Rwanda, 1950-1962 », *Studies in World Christianity*, 18(1), pp. 82-102.

_____ (2014), *Rwanda Before the Genocide. Catholic Politics and Ethnic Discourse in the Late Colonial Era*, New York, Oxford University Press.

CHRETIEN Jean-Pierre (1974), « Échanges et hiérarchies dans les royaumes des Grands Lacs de l'Est africain », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 29(6), pp. 45-85.

_____ (1977), « Les deux visages de Cham. Points de vue français du XIX^e siècle sur les races africaines d'après l'exemple de l'Afrique orientale », in P. GUIRAL et É. TEMIME (dir.), *L'Idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Paris, Éditions du CNRS, pp. 171-199.

_____ (1985), « Les Bantous, de la philologie allemande à l'authenticité africaine », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 8, pp. 43-66.

_____ ([1985] 1999), « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », in J.-L. AMSELLE et É. M'BOKOLO (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, pp. 129-165.

_____ (1991), « "Presse libre" et propagande raciste au Rwanda. *Kangura* et "les 10 commandements du Hutu" », *Politique africaine*, 42, pp. 109-120.

_____ (dir.) ([1995] 2002), *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala.

_____ (1995), « Un "nazisme tropical" au Rwanda ? Image ou logique d'un génocide », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 48, pp. 131-142.

_____ ([1997] 2012), *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi*, Paris, Karthala.

CHRETIEN Jean-Pierre et DUMAS Hélène (2016), « André Guichaoua, Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda, 1990-1994 », Paris, La Découverte, 2010, 622 p. », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 71(1), pp. 301-304.

CHRETIEN Jean-Pierre et KABANDA Marcel (2013), *Rwanda, racisme et génocide. L'idéologie hamitique*, Paris, Belin.

CHRETIEN Jean-Pierre et PRUNIER Gérard (dir.) ([1989] 2003), *Les Ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala.

DENIS Philippe (2018), « Grief and denial among Rwandan catholics in the aftermath of the genocide against Tutsi », *Archives des sciences sociales des religions*, 183, pp. 287-307.

_____ (2021), « The missionaries of Africa and the Rwandan genocide », *Journal of Religion in Africa*, 50(1-2), pp. 109-136.

DESROSIERES Marie-Eve (2014), « Rethinking political rhetoric and authority during Rwanda's First and Second Republics », *Africa. Journal of the International African Institute*, 84(2), pp. 199-225.

_____ (2021), « Le rapport Duclert et le filtre des lendemains génocidaires », *Revue d'histoire contemporaine de l'Afrique*, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/rwandadesrosiers> (consulté le 8 novembre 2021).

DESROSIERES Marie-Eve et RUSSELL Aidan (2020), « Histories of authority in the African Great Lakes: trajectories and transactions », *Africa. Journal of the International African Institute*, 90(5), pp. 952-971.

DUMAS Hélène (2014), *Le Génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris, Seuil.

_____ (2014), « Le temps de l'histoire ? Quelques réflexions sur l'historiographie du génocide des Tutsi rwandais de 1994 », in REPUBLIQUE DU RWANDA, COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE GENOCIDE (dir.), *Rwanda, 1994-2012. 18 Years After the Genocide Perpetrated Against Tutsi. Testimonies and Reflections*, Kigali, pp. 147-159.

_____ (2020), *Sans ciel ni terre. Paroles orphelines du génocide des Tutsi (1994-2006)*, Paris, La Découverte.

FAUCHEUX Amélie (2019), « Massacrer dans l'intimité. La question des ruptures de liens sociaux et familiaux dans le cas du génocide des Tutsis du Rwanda de 1994 », thèse, EHESS.

FRANCHE Dominique (1995), « Généalogie du génocide rwandais. Hutu et Tutsi : Gaulois et Francs ? », *Les Temps modernes*, 582, pp. 1-58.

FUJII Lee Ann (2008), « Sauveteurs et sauveteurs-tueurs durant le génocide rwandais », in J. SEMELIN, C. ANDRIEU et S. GENSBURGER (dir.), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 165-178.

_____ (2009), *Killing Neighbors. Webs of Violence in Rwanda*, Ithaca/Londres, Cornell University Press.

_____ (2021), *Show Time. The Logic and Power of Violent Display*, Ithaca, Cornell University Press.

GAKWENZIRE Philibert (2017), « Les politiques de discrimination, persécutions et génocide des Tutsi en commune de Rubungu et Gikomero (1960-1994) », thèse, Université libre de Bruxelles.

GASANABO Jean-Damascène, SIMON David J. et ENSIGN Margee M. (dir.) (2015), *Confronting Genocide in Rwanda. Dehumanization, Denial, and Strategies for Prevention*, Bogotá, Apidama Ediciones.

GUICHAOUA André (1995), « Un lourd passé, un présent dramatique, un avenir des plus sombres », in A. GUICHAOUA (dir.), *Les Crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994). Analyses, faits et documents*, Lille, Karthala/Université des sciences et technologies de Lille, pp. 19-51.

_____ (2005), *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala.

_____ (2010), *Rwanda, de la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*, Paris, La Découverte.

GUICHAOUA André et al. (2020), « Calculating Mortality in the Rwandan Genocide », *Journal of Genocide Research*, 22(1), pp. 72-141.

HERTEFELT Marcel (d') et LAME Danielle (de) (1987), *Société, culture et histoire du Rwanda. Encyclopédie bibliographique, 1863-1980/87*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 2 volumes.

HRW et FIDH (1999), *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala.

KABANDA Marcel (2007), « Rwanda, les massacres de 1963. Le témoignage de G. D. Vuillemin », in C. DESLAURIER et D. JUHE-BEAULATON (dir.), *Afrique, terre d'histoire. Au cœur de la recherche avec Jean-Pierre Chrétien*, Paris, Karthala, pp. 415-434.

KABWETE MULINDA Charles (2008), « Le sauvetage dans la zone frontière de Gishamvu et de Kigembe au Rwanda », in J. SEMELIN, C. ANDRIEU et S. GENSBURGER (dir.), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 361-375.

_____ (2010), « A space for genocide. Local authorities, local population and local histories in Gishamvu and Kibayi (Rwanda) », thèse, University of the Western Cape.

KAGABO José (1995), « Après le génocide. Notes de voyage », *Les Temps modernes*, 583, pp. 102-125.

KAGABO José et KARABAYINGA Théo (1995), « Les réfugiés, de l'exil au retour armé », *Les Temps modernes*, 583, pp. 63-90.

KIMONYO Jean-Paul (2008), *Rwanda. Un génocide populaire*, Paris, Karthala.

_____ (2017), *Rwanda, demain ! Une longue marche vers la transformation*, Paris, Karthala.

LAME Danielle (de) (1996), *Une colline entre mille ou le calme avant la tempête. Transformations et blocages du Rwanda rural*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale.

LEMARCHAND René (1970), *Rwanda and Burundi*, New York/Washington/Londres, Praeger Publishers.

LINDEN Ian (1999), *Christianisme et pouvoirs au Rwanda*, Paris, Karthala.

LONGMAN Timothy (2010), *Christianity and Genocide in Rwanda*, Cambridge, Cambridge University Press.

_____ (2020), « Twenty years after *Leave None to Tell the Story*. What do we now know about Genocide of the Tutsi in Rwanda? », *Journal of Humanitarian Affairs*, 2(2), pp. 40-47.

MARIOT Nicolas (2003), « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, 53, pp. 154-177.

_____ (2021), « Le tout et la partie. À propos des lectures savantes du génocide tutsi », in L. ATLANI-DUAULT, J.-H. BRADOL, M. LE PAPE et C. VIDAL (dir.), *Violences extrêmes. Enquêter, secourir, juger (République démocratique du Congo, Rwanda, Syrie)*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 77-95.

McDOOM Omar Shahabudin (2021), *The Path to Genocide in Rwanda. Security, Opportunity, and Authority in an Ethnocratic State*, Cambridge, Cambridge University Press.

MIRONKO Charles (2004), « Social and political mechanisms of mass murder: an analysis of perpetrators in the Rwandan genocide », thèse, Yale University.

MUBASHANKWAYA Michel (1971), « Le Rwanda depuis 1959. Évolution politique, économique et sociale », thèse, Université de Provence.

MUGESERA Antoine (2015), *Les Conditions de vie des Tutsi au Rwanda de 1959 à 1990. Persécutions et massacres antérieurs au génocide de 1990 à 1994*, Paris, Izuba.

MUREGO Donat (1975), « La révolution rwandaise, 1959-1962 : essai d'interprétation », thèse, Université catholique de Louvain.

N'DIAYE Sidi (2017), *Tutsis du Rwanda et Juifs de Pologne. Victimes de la même haine ?*, Paris, Le bord de l'eau.

NEWBURY Catharine (1974), « Deux lignages du Kinyaga », *Cahiers d'études africaines*, 53, pp. 26-38.

_____ (1978), « Ethnicity in Rwanda: the Case of Kinyaga », *Africa. Journal of the International African Institute*, 48(1), pp. 17-29.

_____ (1988), *The Cohesion of Oppression. Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860-1960*, New York, Columbia University Press.

NEWBURY Catharine et NEWBURY David (2000), « Bringing the peasants back in. Agrarian themes in the construction and corrosion of statist historiography in Rwanda », *The American Historical Review*, 105(3), pp. 832-877.

NKAKA Raphaël (2013), « L'emprise d'une logique raciale sur la société rwandaise, 1894-1994 », thèse, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

NTEZIMANA Emmanuel (1987), « Histoire, culture et conscience nationale : le cas du Rwanda », *Études rwandaises*, 1(4), pp. 462-497.

PITON Florent (2018), *Le Génocide des Tutsi du Rwanda*, Paris, La Découverte.

_____ (2018), « Tueurs, ibitero et notabilités génocidaires au Rwanda (Kigali, avril 1994) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 138, pp. 127-142.

_____ (2018), « Génocide des Tutsi du Rwanda, un attentat et des écrans de fumée », *AOC*, 29 octobre, en ligne. URL : <https://aoc.media/analyse/2018/10/29/genocide-tutsi-rwanda-attentat-ecrians-de-fumee/> (consulté le 16 octobre 2021).

_____ (2019), « Le papier conjure-t-il la menace ? Cartes d'identité, incertitude documentaire et génocide au Rwanda », *Sociétés politiques comparées*, 48, en ligne. URL : http://www.fasopo.org/sites/default/files/varia2_n48.pdf (consulté le 16 octobre 2021).

_____ (2020), « Dans les plis de l'ethnie. Pouvoirs et société au Nord du Rwanda (1930-1961) », thèse, Université de Paris.

_____ (2021), « Papers to ward off the threat: Identity cards, documentary uncertainty, and genocide in Rwanda », in S. AWENENGO DALBERTO et R. BANEGAS (dir.), *Identification and Citizenship in Africa. Biometrics, the Documentary State and Bureaucratic Writings of the Self*, New York, Routledge, pp. 144-159.

PRUNIER Gérard (1993), « Éléments pour une histoire du Front patriote rwandais », *Politique africaine*, 51, pp. 121-138.

_____ ([1995] 1999), *Rwanda : le génocide*, Paris, Dagorno.

REPUBLIQUE DU RWANDA, COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE GENOCIDE (dir.) (2010), *15 Years After the Genocide Perpetrated Against Tutsi (1994-2009). Challenges and Prospects/15 ans après le génocide perpétré contre les Tutsi (1994-2009). Défis et perspectives*, Kigali.

_____ (dir.) (2014), *Rwanda, 1994-2012. 18 Years After the Genocide Perpetrated Against Tutsi. Testimonies and Reflections*, Kigali.

REYNTJENS Filip (1985), *Pouvoir et droit au Rwanda. Droit public et évolution politique, 1916-1973*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale.

RICCI Sandrine (2019), *Avant de tuer les femmes, vous devez les violer ! Rwanda, rapports de sexe et génocide des Tutsi*, Paris, Syllepse.

RIOT Thomas (2008), « Pratiques du corps, ethnicité et métissages culturels dans le Rwanda colonial (1945-1952) », *Cahiers d'études africaines*, 192, pp. 815-834.

_____ (2011), « Sport et mouvements de jeunesse dans l'émancipation politique du Rwanda colonial. Histoire d'une libération imaginée (1935-1961) », thèse, Université de Strasbourg.

_____ (2015), « A roundabout revolution: rethinking the decolonization of Rwanda by the practices of the catholic scouting movement, 1945-1964 », *The International Journal of the History of Sport*, 32(7), pp. 939-951.

RIOT Thomas, BANCEL Nicolas et BOISTELLE Herrade (2016), « "Danses macabres". Une technologie culturelle du massacre des Tutsi au Rwanda », *Cultures & Conflits*, 103-104, pp. 169-186.

ROBINET François (2017), « L'écriture de l'histoire du génocide des Tutsi : un état des lieux », in V. BRINKER (dir.), *Enseigner le génocide des Tutsi au Rwanda de la fin du collège à l'université*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, pp. 19-38.

ROVETTA Ornella (2019), *Un génocide au tribunal. Le Rwanda et la justice internationale*, Paris, Belin.

RUTAYISIRE Paul (1987), *La Christianisation du Rwanda, 1900-1945. Méthode missionnaire et politique selon M^{gr} Léon Classe*, Fribourg, Éditions universitaires.

_____ (2014), « Approche locale du génocide. La région de Nyarubuye », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 122, pp. 37-49.

RUTAYISIRE Paul et al. (dir.) (2009), *Les Religions au Rwanda : défis, convergences et compétitions. Actes du colloque international du 18-19 septembre 2008 à Butare/Huye*, Butare, Éditions de l'Université nationale du Rwanda.

RUTAZIBWA Privat et RUTAYISIRE Paul (2007), *Génocide à Nyarubuye*, Kigali, Éditions rwandaises.

RUTINDUKA Laurent (2011), *Uko jenocide yakorewe Abatutsi yagenze mu cyahoze ari komini ya Murambi mu Buganza*, Kigali, Commission nationale de lutte contre le génocide.

SAUR Léon (2009), « La frontière ethnique comme outil de conquête du pouvoir : le cas du Parmehutu », *Journal of Eastern African Studies*, 3(2), pp. 303-316.

_____ (2013), « Catholiques belges et Rwanda : 1950-1964. Les pièges de l'évidence », thèse, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

STRAUS Scott (2004), « How many perpetrators were there in the Rwandan genocide? An estimate », *Journal of Genocide Research*, 6(1), pp. 85-98.

_____ (2006), *The Order of Genocide. Race, Power, and War in Rwanda*, Ithaca/Londres, Cornell University Press.

_____ (2007), « What is the relationship between hate radio and violence? Rethinking Rwanda's "Radio Machete" », *Politics & Society*, 35(4), pp. 609-637.

_____ (2008), « L'échec de l'opposition locale au génocide rwandais », in J. SEMELIN, C. ANDRIEU et S. GENSBURGER (dir.), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 345-359.

_____ (2008), « The historiography of the Rwandan genocide », in D. STONE (dir.), *The Historiography of Genocide*, Londres, Palgrave Macmillan, pp. 517-542.

TAYLOR Christopher ([1999] 2000), *Terreur et sacrifice. Une approche anthropologique du génocide rwandais*, Toulouse, Octarès.

VANSINA Jan ([2001] 2012), *Le Rwanda ancien. Le royaume nyiginya*, Paris, Karthala.

VERDIER Raymond *et al.* (dir.) (1995), *Rwanda, un génocide du xx^e siècle*, Paris, L'Harmattan.

VERWIMP Philip (2005), « Machetes and firearms. The organization of massacres in Rwanda », *Journal of Peace Research*, 43(1), pp. 5-22.

_____ (2005), « An economic profile of peasant perpetrators of genocide. Micro-level evidence from Rwanda », *Journal of Development Economics*, 77(2), pp. 297-323.

VIDAL Claudine (1969), « Le Rwanda des anthropologues ou le fétichisme de la vache », *Cahiers d'études africaines*, 35, pp. 384-401.

_____ (1974), « Économie de la société féodale rwandaise », *Cahiers d'études africaines*, 53, pp. 52-74.

_____ (1974), « De la religion subie au modernisme refusé. "Théophagie", ancêtres clandestins et résistance populaire au Rwanda », *Archives des sciences sociales des religions*, 38(1), pp. 63-90.

_____ ([1985] 1999), « Situations ethniques au Rwanda », in J.-L. AMSELLE et É. M'BOKOLO (dir.), *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte, pp. 167-184.

_____ (1991), *Sociologie des passions (Côte-d'Ivoire, Rwanda)*, Paris, Karthala.

_____ (1996), « Le génocide des Rwandais tutsi : cruauté délibérée et logiques de haine », in F. HERITIER (dir.), *De la violence*, volume 1, Paris, Odile Jacob, pp. 325-366.

_____ (1998), « Le génocide des Rwandais tutsi », *L'Homme*, 145, pp. 229-237.

_____ (1998), « Le génocide des Rwandais tutsi et l'usage public de l'histoire », *Cahiers d'études africaines*, 150-152, pp. 653-663.

_____ (1998), « Questions sur le rôle des paysans durant le génocide des Rwandais tutsi », *Cahiers d'études africaines*, 150-152, pp. 331-345.

_____ (2002), « Rwanda 1994. L'imaginaire traditionnel perverti par le génocide », *L'Homme*, 163, pp. 205-215.

_____ (2006), « Un "génocide à la machette" », in M. LE PAPE, J. SIMEANT et C. VIDAL (dir.), *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*, Paris, La Découverte, pp. 21-35.

_____ (2008), « Grands tueurs et petits tueurs : la question de l'obéissance dans le génocide des Rwandais tutsi », in A. LOEZ et N. MARIOT (dir.), *Obéir/désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte, pp. 109-121.

_____ (2021), « Les micropolitiques du génocide des voisins au Rwanda », in L. ATLANI-DUAULT, J.-H. BRADOL, M. LE PAPE et C. VIDAL (dir.), *Violences extrêmes. Enquête, secourir, juger (République*

démocratique du Congo, Rwanda, Syrie), Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 59-75.

VIRET Emmanuel (2008), « Les musulmans de Mabare pendant le génocide rwandais », in J. SEMELIN, C. ANDRIEU et S. GENSBURGER (dir.), *La Résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Paris, Presses de Sciences Po, pp. 491-504.

_____ (2011), « Les habits de la foule. Techniques de gouvernement, clientèles sociales et violence au Rwanda rural (1963-1994) », thèse, Institut d'études politiques de Paris.